

GUIDE des ÉTUDES 2026 - 2027

FLE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

MASTER

Parcours Didactique du FLE, francophonie
et numérique éducatif

SuP-Fc

Accompagnement pédagogique
Formations à distance - Certifications

SOMMAIRE

1. Mot de bienvenue	5
2. Candidature	6
2.1 Conditions d'accès	6
2.2 Étudiants relevant de « études en France »	6
2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence	6
2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master	7
3. Inscriptions	8
3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	8
3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	8
3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge	8
3.2 Étudiants boursiers	8
3.3 Aménagement des conditions d'études	9
3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)	9
3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau	9
3.4 Carte étudiant	10
3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	10
3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)	10
3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)	10
3.6 Auditeurs (libres)	11
3.7 Transfert universitaire	12
3.8 Annulation inscription	12
3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux	12



3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription	12
3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	13
4. Organisation des examens	14
4.1 Examens à Besançon	14
4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	14
4.3 Examens en Campus connecté	15
4.4 Télé-examens	15
5. Règles générales des M3C	16
5.1 Organisation des cursus	16
5.2 Notation	16
5.3 Deuxième session	17
5.4 Capitalisation des UE et ECUE	17
5.5 Mode de validation du diplôme	17
5.6 Règles de compensation	18
5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard	18
5.8 Règles de redoublement	19
5.9 Absence à une épreuve	19
5.10 Mention	19
5.11 Poursuite des études	19
6. Mise en situation professionnelle - Stage	21
7. Certifications	22
7.1 PIX	22
7.1.1 Généralités	22
7.1.2 Objectifs principaux	22



7.2 TOEIC	23
8. Communication et plateformes	24
8.1 Accès aux ressources électroniques	24
8.1.1 Activation compte universitaire SESAME	24
8.1.2 Etape 1 : Ecran d'authentification	24
8.1.3 Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe	24
8.1.4 Etape 3 : Ecran de fin	24
8.2 Production des étudiants	24
8.2.1 Les productions des étudiants	24
8.2.2 Plagiat	25
8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres	25
8.3 Communication avec la scolarité	25
8.4 Plateforme moodle	25
8.5 Les bibliothèques universitaires	26
8.6 En pratique	26
9. Calendrier général	28
10. Contacts FLE	29
10.1 Contacts pour la filière	29
10.2 Vous rendre au SUP-FC	29
11. Présentation de la formation	30
11.1 Organisation générale du parcours en enseignement à distance	30
11.1.1 Master 1	30
11.1.2 Master 2	30
11.2 Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)	30



11.3 Débouchés professionnels	31
11.4 Poursuites d'études	31
11.5 Professionnalisation et mobilité	31
12. Coût de la formation	32
13. M3C et évaluations des connaissances	33
13.1 Évaluation des connaissances	33
13.2 Première année de Master FLE	33
13.3 Deuxième année de Master FLE	33
13.4 Tableau récapitulatif des M3C	34
14. Structure du Master 1	35
15. Description des enseignements du Master 1	37
16. Structure du master 2	65
17. Description des enseignements du master 2	66
18. Calendrier des Examens	78
18.1 M1 FLE Didactique du FLE, francophonie, numérique éducatif	78
18.2 M2 FLE Didactique du FLE, francophonie, numérique éducatif	81
19. Glossaire	83



1 - MOT DE BIENVENUE



Bienvenue au sein du SUP-FC de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Intégré pleinement à l'Université Marie et Louis Pasteur, notre centre s'inscrit dans une dynamique d'excellence académique et d'innovation pédagogique. Fort d'une expérience reconnue depuis 1966, il porte l'ambition de rendre l'enseignement supérieur accessible à toutes et à tous, en s'appuyant sur des modalités d'apprentissage flexibles, adaptées aux contraintes et aux parcours de chacun.

Choisir l'enseignement à distance, c'est faire le choix d'une formation exigeante, qui repose sur l'autonomie, la rigueur et l'engagement personnel. C'est aussi rejoindre une communauté d'apprenants aux profils variés, partageant une même volonté de se former, de progresser et de construire leur avenir.

Notre public est riche de sa diversité : étudiants en reprise d'études, professionnels engagés dans une démarche de formation continue, apprenants situés sur l'ensemble du territoire ou à l'international. Cette diversité constitue une véritable force, qui nous conduit à concevoir des dispositifs pédagogiques adaptés, inclusifs et attentifs aux réalités de chacun.

Tout au long de votre parcours, nos équipes pédagogiques, administratives et techniques sont mobilisées pour vous accompagner, vous conseiller et favoriser votre réussite. Nous mettons à votre disposition des ressources de qualité et des outils pensés pour soutenir votre progression dans les meilleures conditions.

Ce guide des études a été conçu pour vous orienter et vous fournir les informations essentielles à la bonne compréhension de votre formation. Nous vous invitons à le consulter attentivement : il sera un repère précieux tout au long de votre année universitaire.

S'engager dans une nouvelle phase d'apprentissage demande un investissement important en temps et en énergie. C'est une décision courageuse, qui mérite d'être pleinement soutenue. C'est précisément dans cet esprit que notre centre vous accompagne, afin que vous puissiez vous épanouir et mener à bien votre projet de formation.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire, riche en apprentissages, en réussites et en projets accomplis.



Le Directeur du SUP-FC
Fabrice Lallemand



2 - CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission compétente statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Toutefois, pour les personnes ayant obtenu leur diplôme le plus récent hors Union Européenne, l'accès en Master nécessite l'obtention d'un diplôme de la même mention du même niveau, et d'avoir suivi au moins une année d'études universitaires dans un pays francophone de l'Union Européenne dans une mention pertinente. Enfin, sauf exception, un certificat de langue C1 est demandé aux personnes ayant obtenu leur dernier diplôme universitaire dans un système éducatif non francophone. Il existe aussi une procédure de validation des acquis qui permet de faire valoir une expérience conséquente pertinente pour la formation. Attention, l'accès n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

Vous voulez candidater au SUP-FC, vous pouvez poser votre candidature sur le site sup-fc.unlp.fr à la rubrique « je candidate », sauf si vous avez ou vous préparez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous reprenez des études et possédez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous êtes de nationalité étrangère, ressortissant de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco, vous êtes non européen résident dans un pays ou territoire non couvert par le dispositif Études en France, vous bénéficiez de la formation continue, dans ce cas, vous pouvez poser votre candidature sur le site Mon Master <https://www.monmaster.gouv.fr>

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants internationaux à l'université :

décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013).
Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;

arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 65 pays suivants : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.



2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence

Les modalités de demande d'inscription en 1ère année d'une formation de niveau licence varient en fonction de votre situation. Si vous résidez dans un pays relevant de la procédure "Études en France" ...

1. ... et vous avez la nationalité du pays dans lequel vous résidez. (Par exemple, vous habitez au Maroc et avez la nationalité marocaine).

Si vous préparez un autre diplôme (donnant accès à l'enseignement supérieur français), vous devrez effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) et suivre la procédure "Études en France". La DAP se fait en ligne depuis la plateforme "Études en France".

2. ... et vous avez la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, ou êtes ressortissant de Norvège, d'Islande, du Lichtenstein, de Suisse, d'Andorre ou de Monaco. (Par exemple, vous habitez au Sénégal mais avez la nationalité allemande), vous devez uniquement formuler vos vœux sur la plateforme "eCandidat".

Si vous souhaitez intégrer l'enseignement supérieur pour l'année 2026/2027, voici les dates à connaître pour vous porter candidat :

eCandidat :

Candidatures : à partir du 4 mai 2026 au 23 septembre 2026

DAP - Demande d'admission préalable :

Début des inscriptions 1^{er} octobre 2026

Clôture des inscriptions 15 décembre 2026

Votre dossier de candidature sera examiné en même temps par les 3 universités que vous aurez demandées.

Réponse des universités et propositions d'acceptation : avant le 30 avril 2027.

Les universités pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.

Réponse de l'étudiant : le 31 mai 2027 au plus tard.

Si vous avez reçu plusieurs propositions d'acceptations, vous devrez faire un choix. Attention, si vous ne répondez pas avant le 15 mai, l'absence de réponse sera considérée comme un refus.

2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure "Études en France" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant. Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Nous vous invitons à consulter le site Campus France de votre pays de résidence pour connaître le calendrier de candidature aux formations hors DAP (Licence 2 à Master). Dans le cadre de l'enseignement à distance, il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa pour suivre vos études. Seulement dans le cas où vous souhaiteriez venir passer vos examens à Besançon, il sera alors nécessaire d'avoir un visa.

Pour contacter Campus France dans votre pays de résidence :

<https://www.campusfrance.org/fr/espaces>



3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent de début juillet jusqu'à fin octobre 2026. Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congé formation, congés examens, congés sans solde...).

3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université Marie et Louis Pasteur :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

sefocal.umlp.fr

sefocal@umlp.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.2 Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016- 88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens. Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 ECTS). Ne sont pas concernés les étudiants s'inscrivant dans les formations se déroulant obligatoirement en demi-vitesse.

3.3 Aménagement des conditions d'études

L'Université Marie et Louis Pasteur a mis en place des mesures destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants à besoins spécifiques. Ces derniers pourront disposer d'aménagements contractualisés entre eux et la composante. Pour cet article le terme "étudiant" sera privilégié afin de s'en tenir à la lettre du législateur et pouvoir réglementaire. Cependant, il fait référence de manière plus large aux usagers de l'enseignement supérieur. Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude : les étudiants salariés, les femmes enceintes, les chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, les étudiants à besoin éducatifs particuliers, les étudiants en longue maladie, les étudiants entrepreneurs, les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale, les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique, les étudiants réalisant un volontariat militaire prévu à l'article L.121-1 du code du service national, les étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS.

3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)

Les demandes sont faites dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportif de haut niveau) » ([demande rse tout etudiant - cfvu 27 juin 2024.pdf](#)). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (à remplir par l'étudiant et qui sera annexé à son contrat pédagogique). Le SUP-FC ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universitaire et au plus tard 6 semaines avant la date des examens pour les épreuves en contrôle terminal et dès le début de l'année universitaire (au plus tard au 30 octobre) pour les épreuves en contrôle continu.

Les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre par type de situation (formulaire, délai, organisme instructeur, pièces justificatives ...), la liste des aménagements des études pouvant être proposés sont énoncées dans la charte. Le directeur du SUP-FC décide des aménagements accordés ainsi que de leur durée. Il notifie sa décision à l'utilisateur.

3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau

Pour les étudiants sportifs de haut niveau la demande est faite dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour étudiant sportif de haut niveau universitaire (SHNU) » , ([Regime-special-etude](#)). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (le contrat SHNU) ainsi que la charte des régimes spéciaux d'études des sportifs de haut niveau. Le formulaire (ou contrat SHNU) sera annexé au contrat pédagogique de l'étudiant). Le SUP-FC ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande est à réaliser entre le début de l'année universitaire et avant le 30 octobre.

Les conditions d'éligibilité au statut SHNU, la procédure à suivre, les délais, les obligations des parties, sont énoncés dans la charte.

Tous les usagers bénéficiant d'un régime spécial d'études se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE et ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.



Pour les usagers en licence ayant conclu avec l'université un contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ces modalités spécifiques sont inscrites dans ce contrat.

Pour les usagers ne pouvant pas être en présentiel pendant la période d'examens pour des raisons indépendantes de leur volonté et sous réserve de l'accord du SUP-FC, la composante de la formation peut leur proposer des modalités pédagogiques spécifiques d'examen.

Service de Santé Étudiante
45 avenue de l'Observatoire
BP 1535
25009 BESANCON CEDEX

+33 381 666 130

sse@univ-fcomte.fr

3.4 Carte étudiant

Une carte étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par voie postale.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613- 38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès à l'année supérieure.



3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche est faite auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

sefocal.umlp.fr

sefocal@univ-fcomte.fr

03 81 66 61 21

3.6 Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'Université Marie et Louis Pasteur est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'ULMP sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être effectuée par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la



composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en ligne, aux cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :
- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35€

3.7 Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. Après le début de l'année universitaire, il ne sera effectué aucun remboursement.



3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.



4 - ORGANISATION DES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT ([http:// ent.univ-fcomte.fr](http://ent.univ-fcomte.fr)) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

La modalité officielle pour les examens est le présentiel sur le site de Besançon. Dans la mesure du possible, nous proposons de passer les examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer, dans un campus connecté ou en télé-examen.

4.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont téléchargeables par les étudiants sur iexam.

4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de la représentation française dans le pays où se trouve le centre d'examen : l'étudiant doit, avant sa demande d'inscription, vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il doit ensuite se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter la représentation (ambassade, consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus, le centre s'engage à expédier par colis express (transporteur international missionné par nos services) les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée . Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription pour validation. L'inscription ne pourra s'effectuer sans l'accord explicite du SUP-FC, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Le paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés localement pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).



L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.3 Examens en Campus connecté

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen en campus connecté pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir à Besançon.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site du gouvernement :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-campus-connectes-91613>

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera demandé pour chaque période d'examens aux étudiants souhaitant composer en campus connecté ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. L'envoi des sujets et du matériel d'examen est effectué par courrier recommandé à destination du centre d'examen.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.4 Télé-examens

Une quatrième modalité nécessitant un équipement spécifique est proposée pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance et elle est assurée par une entreprise extérieure. Elle vous permet de composer vos contrôles depuis chez vous. Avant toute chose, il est important de vérifier que vous êtes éligible à cette modalité. Pour être éligible, vous devez posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un navigateur internet récent, une connexion avec un débit suffisant et pouvoir vous isoler pendant les épreuves. Le débit minimum pour envisager cette modalité doit être de 0,5 Mo/s en upload et 3 Mo/s en download. Pour mesurer votre débit vous pouvez utiliser les sites <https://www.speedtest.net> ou <https://www.testdebit.fr>. Une fois ces premières vérifications effectuées, vous pouvez informer la scolarité de votre souhait d'utiliser le télé-examen. Vous pouvez faire cela dès votre inscription ou au plus tard 2 mois avant les examens. Une information rappelant le calendrier et les modalités, vous sera envoyée sur votre boîte mail universitaire avant chaque session d'examen.

Pour chaque nouvelle année universitaire, lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée <https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr>. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 6€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en main, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 6€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

5 - RÈGLES GÉNÉRALES DES M3C

5.1 Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en Demi-vitesse (sauf exception) qui est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant suit une demi-année de diplôme (soit un semestre de diplôme) sur une année universitaire complète soit d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année universitaire suivante d'octobre à mai. En validant un semestre complet par an, l'étudiant peut bénéficier de la compensation par semestre quand elle est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant peut s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Pour le régime normal d'étude (ou vitesse normale), les cours se déroulent sur 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, il convient de se reporter aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Une fois l'inscription payée, celle-ci ne pourra plus être modifiée.

5.2 Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les M3C du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.



Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

5.3 Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des M3C peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

5.4 Capitalisation des UE et ECUE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.

Il est possible pour les étudiants du Sup-fc de demander une Unité d'Enseignement Libre. L'étudiant doit d'abord prendre contact avec le service OSE ose.umlp.fr qui validera avec lui la pertinence du stage demandé.

5.5 Mode de validation du diplôme

L'étudiant peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par VAE. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.



La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

5.6 Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du certificat de capacité en droit :

- La poursuite d'études en deuxième année avec un semestre de retard n'est pas possible.

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.



5.8 Règles de redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les diplômes non sélectifs (licence et certificat de capacité en droit). Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives (master). A l'issue de la première année de diplôme de master, les usagers qui souhaitent redoubler doivent y être autorisés par l'autorité compétente. Pour la deuxième année de master, le redoublement peut être limité, afin de permettre l'accès effectif des étudiants ayant validé leur master première année. Les capacités d'accueil en master deuxième année sont celles définies à l'année N-1 en master première année.

5.9 Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC / UE , le semestre et l'année correspondants auront comme résultat « Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concerné se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'étudiant pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

5.10 Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez bien	12	14
Bien	14	16
Très bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.



5.11 Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 [ECTS](#) dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.



6 - MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.



7 - CERTIFICATIONS

7.1 PIX

7.1.1 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX :



<https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme qui constitue en une opportunité qui vous est offerte par notre université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du *TOEIC*.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. À l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification à distance sur votre ordinateur personnel afin d'obtenir le TOEIC officiel.

Les sessions de certification TOEIC auront lieu un samedi de 9h à 12h pendant la période des examens.



8 - COMMUNICATION ET PLATEFORMES

8.1 Accès aux ressources électroniques

8.1.1 Activation compte universitaire SESAME

Pour accéder aux ressources électroniques, vous devez avoir activé votre compte universitaire SESAME:

sesame.univ-fcomte.fr/activer

8.1.2 Etape 1 : Ecran d'authentification

- Rentrez votre INE en minuscules. Vous pouvez le retrouver sur votre contrat pédagogique.
- Rentrez votre date de naissance
- Cochez la case « J'ai pris connaissance »
- Téléchargez la charte informatique
- Recopiez le code de sécurité
- Cliquez sur « S'identifier » pour valider

8.1.3 Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe

- Cet écran va vous donner votre identifiant/login. Notez-le bien car il sera utile pour vous authentifier sur l'ensemble des sites de l'université.
- Saisissez vos questions réponses de récupération de mot de passe
- Respectez bien les contraintes de création de votre mot de passe
- Validez

8.1.4 Etape 3 : Ecran de fin

- Notez bien votre identifiant/login ainsi que votre adresse mail universitaire , et pensez bien à mémoriser votre mot de passe
- Votre compte est maintenant initialisé et votre boîte mail universitaire est maintenant opérationnelle.
- A noter : veuillez patienter 24h après votre inscription pédagogique avant d'accéder à votre compte Sésame
- Accès aux cours
- Vous pourrez accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou directement :
- pour la messagerie : ent.umlp.fr
- pour la plateforme de cours (moodle) : moodle.univ-fcomte.fr

8.2 Production des étudiants



8.2.1 Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

8.2.2 Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

L'usage de l'IA est réglementé, prenez connaissance de la charte de son bon usage sur le site [Charte IA.pdf](#)

8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

8.3 Communication avec la scolarité

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université :

prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr

exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. Avant de poser une question, relire le guide des études.

8.4 Plateforme moodle

Les cours sont consultables en version électronique : l'accès est possible à partir du démarrage des cours, sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) sur la plateforme moodle :

<https://moodle.univ-fcomte.fr>

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la



publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Chaque forum associé aux espaces doit être utilisé à bon escient.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de l'ensemble des filières du SUP-FC. Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet à l'administration de diffuser des informations générales.
- L'espace diplôme concerne votre filière.
- L'espace de cours qui concerne chaque module d'enseignement doit être privilégié pour les questions pédagogiques.

Pour tout échange d'informations concernant un cours précis, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un forum d'échanges. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le forum annonces permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

8.5 Les bibliothèques universitaires

A distance, bénéficiez des recherches documentaires plus simples et plus rapides. Sur le campus, vous aurez également accès aux Bibliothèques Universitaires (BU).

Ariane, l'outil de recherche des bibliothèques de L'Université Marie et Louis Pasteur, vous guide pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques du réseau, sur tous types de documents, papier (livres, revues...), multimédia (DVD...) ou numériques (e-books, articles scientifiques, thèses...).

En quelques clics, vous pouvez accéder aux informations concernant le document que vous recherchez : sa disponibilité, sa bibliothèque, ou le lien d'accès vers le texte intégral.

Ariane vous permettra également d'élargir vos recherches aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne (UB), de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM), membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Plus de renseignements :

bu.umlp.fr

8.6 En pratique

Vous souhaitez :

- activer votre compte universitaire sésame,
- trouver votre identifiant,
- accéder à vos cours,



- récupérer votre mot de passe,
- rediriger votre boîte mail universitaire vers votre boîte mail personnelle,

Rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, rubrique "Je suis étudiant au SUP-FC - La scolarité ou FAQ".

Lien :

sup-fc.umlp.fr/formations/faqs

Le règlement général des études et des examens est disponible ici

umlp.fr/documents-officiels-0

9 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	Echéance
05-10-2026 au 08-01-2027	Première période de cours
05-10-2026 au 28-05-2027	Cours DAEU
23-11-2026 au 07-12-2026	Inscription aux examens de la première période
25-01-2027 au 29-01-2027	Première session d'examens de la première période
01-02-2027 au 10-05-2027	Deuxième période de cours
26-03-2027 au 13-04-2027	Inscription aux examens de la deuxième période
24-05-2027 au 28-05-2027	Première session d'examens de la deuxième période
07-06-2027 au 11-06-2027	Examens DAEU
01-07-2027 au 12-07-2027	Inscription aux examens de deuxième session
23-08-2027 au 27-08-2027	Deuxième session d'examens des deux périodes
31-08-2027	Fin des cours et des stages

Seul le DAEU est en session unique au SUP-FC.



10 - CONTACTS FLE

SUP-FC / Université Marie et Louis Pasteur

Bâtiment Bachelier - Domaine de la Bouloie - 25030 Besançon Cedex
03.81.66.58.70

Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés
sup-fc@univ-fcomte.fr

10.1 Contacts pour la filière

Responsable Pédagogique

Serge BORG - Responsable pédagogique (M1)
Kaouthar BEN ABDALLAH - Responsable pédagogique (M2)

Scolarité de la filière FLE :

Isabelle GRANGERET
Mail : ctu-fle@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.58.81

10.2 Vous rendre au SUP-FC

VOUS VENEZ EN BUS

Ligne 3 : Centre Ville - Temis / Campus
Ligne 7 : Palente - Haut de chazal

VOUS VENEZ EN TRAIN

Vous devez descendre à la gare Besançon Viotte. Si vous arrivez à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, vous devez prendre une navette train SNCF entre cette nouvelle gare et la gare du centre ville de Besançon (Viotte).

VOUS VENEZ EN VOITURE

Coordonnées GPS du bâtiment : Lat : 47.247156517630884 / Long : 5.984909534454346
Le plus rapide : Sortie 57 sur la N57, pour rejoindre le grand parking de l'université.

Nous sommes référencés sur Google Maps à SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification.



11 - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

MASTER FLE : Parcours 4 : Didactique du FLE, francophonie et numérique éducatif

11.1 Organisation générale du parcours en enseignement à distance

Le Parcours 4 du Master FLE est donné intégralement à distance via le SUP-FC.

11.1.1 Master 1

Les cours sont annualisés, mais organisés en deux périodes. Les cours de la première période sont déposés dès l'ouverture de la plateforme en octobre ; les cours de la seconde période sont déposés en janvier de l'année universitaire en cours. Les ressources pédagogiques sont déposées régulièrement sur la plateforme dès l'ouverture des cours, et peuvent l'être jusqu'à la veille des examens.

Toutes les unités d'enseignement (UE) se présentent sous la forme de deux entités constitutives (EC) à poids égal. Il existe deux sessions d'examen: une première en contrôle terminal et continu, ainsi qu'une deuxième session, aussi dite de 'rattrapage' (§ 13).

11.1.2 Master 2

Les cours sont annualisés, mais organisés en deux périodes. Les quatre premières unités d'enseignement (UE 1 à UE 4) se présentent sous la forme de deux entités constitutives (EC) à poids égal où chaque EC est évaluée par 1 évaluation. Ces enseignements se répartissent sur deux périodes:

- Période 1: UE1, UE2, UE3/EC1, UE4/EC1
- Période 2: UE3/EC2, UE4/EC2

Seule une UE, l'UE 5 à visée professionnalisante, n'est pas divisée en EC. Elle est enseignée de façon étalée sur les périodes 1 et 2.

Il existe deux sessions d'examen: une session 1 en cours d'année, qui comporte des épreuves sur table en janvier pour certaines EC, et une session 2, aussi dite de 'rattrapage', organisée en fin d'année (§ 13).

Les ressources pédagogiques sont déposées régulièrement sur la plateforme dès l'ouverture des cours, et peuvent l'être jusqu'à la veille des examens. Les étudiants pourront choisir en début d'année universitaire l'option Recherche ou l'option Professionnelle, les deux ne se différenciant que par l'absence ou la présence d'un stage professionnel (voir section 6). Dans l'option Recherche, les étudiants sont impliqués dans le laboratoire de recherche des directeurs et travaillent sur un sujet choisi en concertation, dans le domaine de spécialisation des directeurs. La première période de l'année est consacrée aux cours, dont deux, évalués en contrôle continu, continuent en seconde période. La seconde période est essentiellement consacrée au stage et à la rédaction d'un mémoire.

11.2 Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)

L'objectif du Master est de former des futurs enseignants de FLE/FLS, disposant de solides connaissances théoriques et compétences méthodologiques et professionnelles en didactique du FLE, leur permettant de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage adaptés à des publics variés.

La coloration spécifique de la formation FLE en ligne propose une spécialisation dans les domaines de la francophonie et du numérique éducatif, en abordant les enjeux du plurilinguisme, de l'interculturalité, des politiques linguistiques dans l'enseignement-apprentissage des langues. Elle couvre les champs du Français langue étrangère (FLE), du



Français langue seconde (FLS) et du Français langue de scolarisation (FLSco), en privilégiant une approche adaptée aux contextes multilingues et multiculturels.

Le Master FLE-CTU développe également des compétences en analyse des pratiques de classe et en recherche appliquée, afin de préparer les étudiants à exercer des fonctions d'enseignement, de formation, de conception de ressources pédagogiques et de coordination de projets éducatifs dans des environnements d'apprentissage variés à distance ou hybrides.

11.3 Débouchés professionnels

Les futurs diplômés du parcours "Didactique du FLE, francophonie et numérique éducatif" peuvent exercer des métiers d'enseignement, de formation, de coordination de projets, de conception de ressources éducatives ou de recherche dans les domaines de la didactique du Français langue étrangère (FLE), du Français langue seconde (FLS) et du Français langue de scolarisation (FLSco) :

- enseignant ou formateur en FLE/FLS/FLSco ;
- formateur de formateurs ;
- conseiller ou ingénieur pédagogique, notamment dans le domaine du numérique éducatif ;
- coordinateur ou responsable de projets éducatifs, linguistiques et de coopération internationale ;
- chargé de mission dans les domaines de la francophonie, du plurilinguisme et de la diffusion du français ;
- chercheur ou enseignant-chercheur, sous réserve de la poursuite d'études doctorales.

Ces métiers permettent d'occuper des postes notamment dans :

- les établissements du réseau culturel du Ministère des affaires étrangères et du développement international : Instituts français, Alliances françaises, Lycées français...
- les établissements d'enseignement supérieur publics et privés (départements de français, de langues, de littérature et civilisation ou des sciences du langage) des universités étrangères,
- des organismes privés de formation dans le domaine des langues,
- Les établissements d'enseignement primaire et secondaire accueillant des publics plurilingues ou allophones,
- les centres de langues, associations, ONG et structures intervenant dans les domaines de la mobilité, de l'intégration linguistique et de l'insertion des publics migrants.

11.4 Poursuites d'études

L'orientation Recherche du Master conduit à la possibilité de faire une thèse de doctorat en Sciences du langage.

11.5 Professionnalisation et mobilité

Orientation recherche : le travail de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il donne lieu à la rédaction d'un « mémoire recherche ».

Orientation professionnelle : le travail de mémoire de master s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Le stage s'effectue en France ou à l'étranger, au sein d'institutions dispensant des enseignements de Français Langue Non Maternelle ou de la formation en langue dans des dispositifs hybrides en présentiel et ou/à distance.

Pour les candidats inscrits en Master 2 en situation d'activité professionnelle en France ou à l'étranger, dans des organismes relevant de l'enseignement/apprentissage et de la diffusion du FLE/S (Alliance française, Centre culturel, département de français d'université étrangère) vous devez consulter la section « mise en situation professionnelle – stage » dans la partie générale du guide.



12 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2026-2027 :

- 178 € pour une inscription principale en licence, 118 € pour une inscription complémentaire
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques** :

- **Frais d'accès aux cours**

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'Al à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €
- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger ou Campus connecté** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)
- **Frais de télé-examens** : se référer au chapitre 4.4
- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 103 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Attention, les demandes de consultation de copies ne peuvent être émises qu'après l'envoi des relevés de notes définitifs, après la tenue des jurys au mois de juillet. Les étudiants n'ont pas le droit de demander de re-correction de leurs copies. Les notes sont définitives et si ils veulent les contester, il faut faire un recours gracieux en ligne via [adulact demarches.adullact.org/commencer/contestation-d-une-decision-de-refus-de-candidatur](http://demarches.adullact.org/commencer/contestation-d-une-decision-de-refus-de-candidatur)

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université Marie et Louis Pasteur**.



13 - M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 Évaluation des connaissances

Le coefficient attribué à chaque unité est donné par son nombre de crédits ECTS :

- pour les semestres 7-10 du master (master 1 et master 2) : toutes les unités sauf le mémoire ont 6 crédits ECTS ;
- pour le semestre 10 du master 2 : le mémoire avec soutenance a 30 crédits.

13.2 Première année de Master FLE

Chaque unité d'enseignement (UE) comporte deux entités constitutives (EC) chacun. Chaque EC est évaluée par une évaluation.

- En période 1, chaque UE comporte une première EC évaluée en contrôle terminal, avec une *épreuve* écrite d'une durée de 2 heures sur table (janvier), ainsi qu'une deuxième EC évaluée par un *livrable* écrit et/ou oral en contrôle continu. Seule l'UE5 "Préprofessionalisation" est évaluée par un *livrable* dans les deux EC.
- En période 2, chaque EC est évaluée par un *livrable* écrit et/ou oral en contrôle continu.

Ces évaluations relèvent de la première session d'examen. Il existe aussi une deuxième session, aussi dite de 'rattrapage'. Elle est organisée en fin d'année, exclusivement sous la forme d'épreuves sur table d'une durée de 2 heures par EC (août).

13.3 Deuxième année de Master FLE

Le système d'obtention de la deuxième année du master est mixte, constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables séparément et compensables entre elles, et du mémoire professionnel avec stage professionnel ou de recherche.

En deuxième année du Master, les quatre premières unités d'enseignement (UE 1 à UE 4) se présentent sous la forme de deux entités constitutives (EC) à poids égal. Chaque EC est évaluée par 1 évaluation. Une première EC est évaluée en contrôle terminal, avec une *épreuve* écrite d'une durée de 2 heures sur table (janvier), ainsi qu'une deuxième EC évaluée par un *livrable* écrit et/ou oral en contrôle continu.

Seule une UE, l'UE 5 à visée professionnalisante, est évaluée par trois *livrables* écrits et/ou oraux à valeur égale en contrôle continu. Toutes ces évaluations mentionnées ici relèvent de la première session d'examen. Il existe aussi une deuxième session, aussi dite de 'rattrapage'. Elle est organisée en fin d'année, exclusivement sous la forme d'épreuves sur table (août).

Au semestre 10, les compétences sont aussi évalués par un mémoire (livrable), sous la forme d'un mémoire professionnel ou de recherche. Il a un coefficient de 100%.

Dans un cas comme dans l'autre, le mémoire du candidat est évalué dans le cadre d'une soutenance. Le semestre 10 du master 2 est acquis lorsque le mémoire présenté et soutenu obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les étudiants

inscrits dans la variante professionnelle, l'avantage du stage peut être acquis ou reporté d'une année à l'autre selon les conditions évoquées ci-dessous. **Le stage de Master 2ème année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (maximum 6 mois ou 924h).** Il doit être réalisé durant la 2ème année du Master. Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger. Si la problématique l'exige, il peut être réalisé dans une ou plusieurs institutions, et ce en un seul ou plusieurs blocs. Le mémoire de seconde année comporte une centaine de pages pour le moins (2 volumes comportant d'une part un volume théorique et d'autre part un volume didactique pour le mémoire professionnel).



IL N'Y A PAS DE COMPENSATION ENTRE LES DEUX SEMESTRES de la deuxième année du master. Le diplôme de master est acquis quand le candidat présente son mémoire et obtient une moyenne à chacun des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 et que chaque unité du semestre a une note supérieure ou égale à 8/20. Un candidat n'ayant pas présenté son mémoire ne pourra pas le compenser avec les notes obtenues au semestre 8. De plus, un candidat absent à l'une des cinq UE du semestre 9, ne pourra pas soutenir le mémoire du semestre 10. Dans le cas où un semestre n'est pas acquis, toute unité dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est capitalisée.

« Stage professionnel ou mémoire de recherche » : un livrable, sous la forme d'un mémoire professionnel ou de recherche, avec un coefficient de 100%.

En session 2, les connaissances sont évaluées par le biais d'épreuves sur table d'une durée de deux heures par unité d'enseignement (contrôle terminal), pour toutes les matières. Il n'y a pas de session de rattrapage pour le mémoire et la soutenance (variante Recherche, obligatoirement réalisé dans le cadre d'un projet de recherche en cours) ou le stage + mémoire + soutenance (variante Professionnel). L'étudiant(e) se met en relation avec le tuteur de mémoire pour l'organisation de la soutenance du mémoire durant l'année universitaire, généralement entre juin et septembre.

13.4 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique «Formations (CTU) - Je suis étudiant au SUP-FC - M3C».

14 - STRUCTURE DU MASTER 1

Semestre 7

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VAF7U1 - UE1 - Didactique générale	6.0
1	Y4VAF711 - EC11- Méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues	3.0
1	Y4VAF712 - EC12 - Ressources d'enseignement-apprentissage des langues	3.0
▼	Y4VAF7U2 - UE2 - Langues, cultures, interculturalité	6.0
1	Y4VAF721 - EC21 - Langues et cultures	3.0
1	Y4VAF722 - EC22 - Contacts de cultures et interculturalité	3.0
▼	Y4VAF7U3 - UE3 - Didactique de l'oral et de l'écrit	6.0
2	Y4VAF731 - EC31 - Didactique de l'oral et de l'oralité	3.0
2	Y4VAF732 - EC32 - Didactique de la lecture et de l'écriture	3.0
▼	Y4VAF7U4 - UE4 - Dispositifs d'enseignement/apprentissagepr	6.0
2	Y4VAF741 - EC41 - Didactique de la grammaire	3.0
2	Y4VAF742 - EC42 - Numérique en FLE	3.0
▼	Y4VAF7U5 - UE 5 Pré-professionnalisation	6.0
1	Y4VAF751 - EC1- Awareness of language repertories in plurilingual educ.	3.0
2	Y4VAF752 - EC2 - Passerelle méthodologique vers le Master 2	3.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai



Semestre 8

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VAF8U1 - UE1 - Description des langues	6.0
1	Y4VAF811 - EC21 - Linguistique	3.0
1	Y4VAF812 - EC12 - Phonétique	3.0
▼	Y4VAF8U2 - UE2 - Diversité de la francophonie et sociolinguistique	6.0
1	Y4VAF821 - EC21 - Politiques des langues et francophonie	3.0
1	Y4VAF822 - EC22 - Variations du français	3.0
▼	Y4VAF8U3 - UE3 - Politiques éducatives en francophonie	6.0
2	Y4VAF831 - EC31 - Francophonie et diversité des contextes	3.0
2	Y4VAF832 - EC32-Aménagements linguistiques et interventions didactiques	3.0
▼	Y4VAF8U4 - UE4 - Analyse et conception de projets didactiques	6.0
2	Y4VAF841 - EC41 - Analyser la langue avec les outils didactiques	3.0
2	Y4VAF842 - EC42 - Concevoir des séquences pédagogiques	3.0
▼	Y4VAF8U5 - 10 Préprofessionnalisation	6.0
2	Y4VAF851 - EC1 Concepts from linguistics for language teaching	3.0
1	Y4VAF852 - EC2 Construire son projet professionnel	3.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai

15 - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

Y4VAF7U1 UE1 - Didactique générale

Crédits: 6.0

Responsable : Kaouthar BEN ABDALLAH

Intervenant(s) : Cecile MEDINA, Kaouthar BEN ABDALLAH

Est composé de :

Y4VAF711 EC11- Méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues

Y4VAF712 EC12 - Ressources d'enseignement-apprentissage des langues

DESCRIPTION

Le public d'étudiants de cette première année de master est hétérogène. Au vu de cette hétérogénéité, il s'agira à la fois de fournir aux étudiants « novices » les connaissances et savoirs indispensables (et plus) en didactique générale et didactique des langues ; de permettre aux plus « experts » d'avoir une autre entrée sur la discipline et d'amplifier leurs connaissances disciplinaires. Outre l'histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, l'accent sera également mis sur les pratiques de classe dans les composantes les plus riches et variées du domaine (oralité, scripturalité, grammaire, lexique, culture-civilisation, évaluation, etc.).

PREREQUIS

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

OBJECTIFS

Permettre aux étudiants de :

- s'approprier les savoirs disciplinaires de base de la didactique des langues (niveaux théorique, méthodologique et technique) ;
- mobiliser ces savoirs disciplinaires à bon escient en situations d'enseignement FLE/S

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Plusieurs aptitudes, connaissances et qualifications sont offertes à l'étudiant(e) grâce à l'UE1 « Didactique générale, didactique du FLE/FLS ». Au terme de cette UE transversale (M1 MIC et PLEEN), l'étudiant(e), futur enseignant(e), est capable d'/de :

- Découvrir l'ancrage disciplinaire spécifique au champ de la didactique, étymologique, historique, évolutif et de délimiter les frontières disciplinaires FLM/FLE/FLS ;
- Acquérir et/ou consolider les compétences théoriques et méthodologiques spécifiques au domaine de la didactique générale, et de développer des capacités personnelles d'analyse et de réflexion critique dans le domaine de la didactique du FLE et du FLS.
- Identifier les bases théoriques relatives au domaine de la didactique des langues et étudier les notions fondamentales.
- Discerner des contextes & situations d'enseignement/apprentissage de FLE et de FLS en France et hors de France.
- Définir, commenter et analyser une situation didactique



- Élaborer une unité didactique.

BIBLIOGRAPHIE

- Cuq. J.P., Gruca I. (2002). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, PUG, Grenoble.
- Defays, J.-M. (2003) *Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage*, éd. Mardaga.
- Germain, C. (1993) *Évolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire*, Clé International.
- Puren, C. (2012). *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, Édition numérisée : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article813>
- Puren, C. (2009) « *La perspective actionnelle et l'approche par les tâches en classe de langue* » n° Français dans le monde. *Recherches et applications*, Janvier, éd. Clé international.

Y4VAF711 EC11- Méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Kaouthar BEN ABDALLAH

DESCRIPTION

L'ensemble des contenus de ce cours transversal est lié aux objectifs généraux du master FLE. Il s'agira de comprendre et de délimiter l'ancrage disciplinaire spécifique au champ de la didactique. Consacré prioritairement à l'évolution historique et grands principes des méthodologies d'enseignement et d'apprentissage du FLE/FLS et des langues, ce cours introduit une perspective historique et méthodologique, propre à développer chez l'étudiant (futur enseignant) un regard critique sur les discours et les matériaux d'enseignement existants pour le FLE/FLS et pour d'autres langues qui permettent de situer respectivement le rôle de la relation enseignant-enseigné, des supports pédagogiques et plus généralement de la langue en tant qu'objet d'enseignement. Seront successivement présentés les grands courants méthodologiques, qui se sont succédé depuis le XIX^{ème} siècle et jusqu'à présent, dans l'enseignement-apprentissage des langues en vue d'une appropriation critique des meilleurs acquis de chacune des méthodologies envisagées. Le cours pourra s'appuyer sur des documents tels qu'extraits de méthodes, passages de vidéo de cours, préfaces, etc.

PREREQUIS

Des prérequis généraux en Sciences du Langage et en Didactique Des Langues sont les bienvenus.

OBJECTIFS

- Identifier certaines bases théoriques relatives au domaine de la didactique du FLE/FLS et des langues.
- Mobiliser et consolider les concepts nécessaires au domaine.
- Discerner des situations d'enseignement-apprentissage de FLE/FLS en France et dans le monde
- Se doter d'outils d'analyse et d'explication pour mieux comprendre ces situations

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Acquérir et consolider des compétences théoriques et méthodologiques spécifiques au domaine de la didactique générale, de la didactique du FLE/FLS et de la didactique des langues.

BIBLIOGRAPHIE

- BEACCO, J.C., La méthode circulante et les méthodologies constituées, *Le français dans le monde (recherches et applications)*, Numéro spécial "Méthodes et méthodologies", janvier 1995
- COMENIUS Jean Amos. *La Grande didactique : Traité de l'art universel d'enseigner tout à tous*. P.U.F., 1952
- CORNU Florence, VERGNIUUX Alain. *La didactique en questions*. CNDP, Hachette éducation, 1992
- GIORDAN André. Les conceptions de l'apprenant : Un tremplin pour l'apprentissage. *Sciences humaines* Hors série n°12, fév.-mars 1996. p. 48-50



- PUREN, C., *Des méthodologies constituées et de leur mise en question*, Le français dans le monde (recherches et applications), Numéro spécial "Méthodes et méthodologies", janvier 1995

Y4VAF712 EC12 - Ressources d'enseignement-apprentissage des langues

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Cécile MEDINA

DESCRIPTION

Cette demi-unité d'enseignement propose une analyse critique des ressources éditoriales et méthodologiques pour l'enseignement du français langue étrangère (manuels, ressources numériques, sites pour le FLE avec ressources en ligne). Elle permettra d'analyser les activités existantes et d'identifier les trames didactiques, afin d'être capable par la suite de produire une séquence didactique.

OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance approfondie des différentes ressources d'enseignement disponibles pour l'apprentissage des langues, telles que les manuels, les supports audiovisuels, les outils numériques, etc.
- Analyser et évaluer de manière critique les ressources d'enseignement existantes, en tenant compte de leur pertinence, de leur efficacité et de leur adéquation aux besoins des apprenants de FLE.
- Concevoir et développer des ressources d'enseignement adaptées aux objectifs spécifiques et aux publics cibles, en utilisant des approches pédagogiques innovantes et des méthodes d'enseignement différenciées.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Sélectionner des ressources didactiques appropriées
- Déterminer les modalités des contraintes pédagogiques dans un contexte
- Circuler entre les modalités pédagogiques

BIBLIOGRAPHIE

Blanchet P. et Chardenet P. (2014). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures: approches contextualisées* (2e édition mise à jour et complétée). Éditions des archives contemporaines Agence universitaire de la francophonie.



Y4VAF7U2 UE2 - Langues, cultures, interculturalité

Crédits: 6.0

Responsable : En attente

Intervenant(s) : Marie VAUTIER

Est composé de :

Y4VAF721 EC21 - Langues et cultures

Y4VAF722 EC22 - Contacts de cultures et interculturalité

DESCRIPTION

Cette unité vise à donner les moyens aux étudiants de conceptualiser le lien entre langue et culture à partir des Sciences du langage et de la Didactique des langues. D'autres domaines comme l'anthropologie, la sociologie pourront être sollicités. L'accent sera mis sur l'émergence et le développement des notions de culture, d'interculturel et d'interculturalité dans le domaine de la didactique du Français Langue Étrangère, et la façon dont elles se sont traduites, concrètement, dans des supports et des approches pédagogiques.

PREREQUIS

Avoir un esprit critique, la capacité de lecture de publications scientifiques et une expérience dans l'enseignement-apprentissage de langues étrangères. Des notions de niveau licence en sciences du langage sont les bienvenues.

OBJECTIFS

Permettre aux étudiants de :

- s'approprier les notions et concepts issus des sciences du langage pour conceptualiser le lien entre langue et culture
- mobiliser ces savoirs disciplinaires pour analyser des supports et des pratiques de classe.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les concepts clés de 'langue' et 'culture' dans une optique (socio-)linguistique
- Être capable de penser le lien entre ces concepts pour l'enseignement du français langue étrangère/seconde
- Connaître les concepts clés du dispositif d'enseignement plurilingue et interculturel à partir des sciences du langage
- Savoir appliquer ces connaissances ainsi que celles acquises en didactique générale à la construction de séquences didactiques.

BIBLIOGRAPHIE

- GOFFMAN E. [1967 /1998], *Les rites d'interaction* Paris, Editions de Minuit.
- GUMPERZ J.J (1989 [1982]), *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, Paris, l'Harmattan.
- PORCHER L. (1986) *La Civilisation*. Clé international.
- SEGALIN V. (1999), *Essai sur l'exotisme, esthétique du divers*, Livre de Poche.



Y4VAF721 EC21 - Langues et cultures

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Marie VAUTIER

DESCRIPTION

Le cours explore les trajectoires épistémiques du concept de culture dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, ainsi que son lien avec la question des pratiques langagières.

Les étudiants seront alors initiés aux différentes approches théoriques et méthodologiques permettant d'analyser les liens complexes entre langue et culture. Ils étudieront les perspectives anthropologiques, sociologiques, psychologiques et sociolinguistiques qui ont impacté durablement l'enseignement du FLE/S. À travers ces perspectives, plusieurs entrées conceptuelles seront faites, permettant aux étudiants de venir interroger ce qui fait « culture » dans différents contextes communicatifs, incluant des situations d'enseignement apprentissage. Ce cours permettra alors aux étudiants d'adopter une posture réflexive ainsi qu'une réflexion critique sur les approches développées, qui seront mises en perspective face à diverses études de cas.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Comprendre les enjeux de l'interculturalité dans la situation d'Enseignement apprentissage
- Adapter sa posture professionnelle à son public

BIBLIOGRAPHIE

- Abdallah-Pretceille, M. (2011). *L'éducation interculturelle* (3e éd.). P.U.F.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction*. Paris, Editions de Minuit.
- Camilleri, C. et Vinsonneau, G. (1996). *Psychologie et culture : concepts et méthodes*. Paris, Armand Colin.
- Cuhe, D. (2013). *La notion de culture dans les sciences sociales* (5e édition). La Découverte.
- Debono, M., Castellotti, V. (2022). La mort de l'altérité ou le déclin de l'illusion interculturelle. Une utopie devenue obstacle. In Bretegnier, A., Delorme, V., Nicolas, L. (dir.), « *L'interculturel* » dans *l'enseignement supérieur. Conceptions, démarches et dispositifs*. Paris : Éditions des archives contemporaines, pp. 41-54.
- Dervin, F. (2011). *Impostures interculturelles*. Paris : L'Harmattan.
- Hall, E. T. (1971). *La dimension cachée*. Paris, Seuil.
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*, Editions PUF, Paris (7ème édition 2003).
- Lévi-Strauss, C. (2013). *Tristes tropiques*. Frémeaux & Associés, Paris.
- Linton, R. (1999). *Le fondement culturel de la personnalité*. Paris, Dunod.
- Zarate, G. (1995). *Représentations de l'étranger et didactique des langues*, Collection CREDIF essais, Didier, Paris.

Y4VAF722 EC22 - Contacts de cultures et interculturalité

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Edison CONTRERAS

DESCRIPTION

Ce cours met l'accent sur l'émergence et le développement des composantes culturelle et interculturelle dans le champ contemporain de la didactique des langues. Il s'agit autant d'analyser les textes fondateurs d'une préoccupation (inter)culturelle en situation d'enseignement-apprentissage du français (FLM-FLE-FLS) que d'analyser et



d'expérimenter des cadres méthodologiques et pédagogiques, des activités de groupe et des ressources permettant d'envisager la pluralité linguistique-culturelle comme une donnée contextuelle essentielle des environnements éducatifs.

Cette EC2 s'articule à l'EC1 "Langues et cultures" en appliquant les connaissances acquises sur les rapports entre langues et cultures à la problématique de l'interculturalité en situation d'enseignement-apprentissage des langues.

OBJECTIFS

- Développer une réflexion outillée sur la gestion des représentations/rerelations culturelles en classe de langue.
- Analyser, concevoir et mettre en œuvre des activités ou tâches à finalités interculturelles.
- Identifier des besoins et modalités spécifiques de médiation langagière et culturelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Adapter sa posture professionnelle à son public
- Comprendre les enjeux de l'interculturalité dans la SEA (situation d'enseignements-apprentissage)
- Proposer une approche originale

BIBLIOGRAPHIE

- Abdallah-Pretceille M. (1999) *L'éducation interculturelle*. Paris : PUF.
- Byram M., Gribkova B., Starkey H. (2002) *Développer la dimension interculturelle de l'enseignement des langues. Une introduction pratique à l'usage des enseignants*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Dervin F., Auger N. (coord.) (2019) « Les nouvelles voix/voies de l'interculturel », revue *Le langage et l'homme* n°2019-1. Louvain-la-Neuve (Belgique) : EME Éditions.
- Conseil de l'Europe (2018) Volume complémentaire du CECRL.



Y4VAF7U3 UE3 - Didactique de l'oral et de l'écrit

Crédits: 6.0

Responsable : Radia HANNACHI
Intervenant(s) : Elsa CARON, Radia HANNACHI

Est composé de :

Y4VAF731 EC31 - Didactique de l'oral et de l'oralité

Y4VAF732 EC32 - Didactique de la lecture et de l'écriture

DESCRIPTION

En articulation avec la demi-unité de didactique de l'écrit, l'objectif général de ce cours sera dans un premier temps de faire raisonner les différences structurelles entre oral et écrit en français et d'appréhender les spécificités linguistiques de l'oral et de l'oralité. Le second temps sera consacré à l'analyse didactique et à la production de séquences pédagogiques orales, adaptées à un public FLE/S et qui tiennent compte de la réalité langagière du français.

PREREQUIS

Bonne maîtrise de la langue française ; Compétences linguistiques et métalinguistiques.

OBJECTIFS

- Découvrir les unités linguistiques qui structurent le discours oral.
- Approfondir ses connaissances en grammaire de l'oral.
- Réfléchir à l'articulation entre la notion de variation et didactisation de l'oral.
- Analyser des documents oraux au vu de leur pertinence didactique.
- Approfondir les notions de stratégies de compréhension et d'expression orale, d'interaction orale.
- Développer des séquences pédagogiques adéquates pour enseigner la langue orale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Acquérir les principes d'une pédagogie créative qui stimule l'apprentissage par les composantes de l'oral : par la mémoire des voix, des personnes et des situations, en relation avec les "mots" de l'oral, dans leur variabilité phonétique et sémantique, et avec l'aspect sonore de la grammaire.
- Acquérir des outils (méthodes, approches...) pour didactiser un document écrit en cours de français langue étrangère en vue de faciliter l'accès à son sens.

BIBLIOGRAPHIE

1. Partie « Didactique de l'oral »

- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997, *Approche de la langue parlée en français*, Gap : OPHRYS, (coll. l'essentiel).
- CRAPEL, 2009, *Des documents authentiques oraux aux corpus : questions d'apprentissage en didactique des langues*. [revues-melanges-du-crapel](#)
- DETEY S, DURAND J., LAKS B., LYCHE C. 2010, *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Ressources pour l'enseignement. Éd. Orphys.
- GADET F., 2024, *La variation sociale en français*, Ophrys, coll. L'essentiel.



- WEBER C., 2013, *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé*, Paris : Didier. Coll. Langues et didactique.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

- Goody, J. (2007) *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, éd. La Dispute.
- Hidden, M.-O. (2013) *Pratiques d'écriture : Apprendre à rédiger en langue étrangère*, éd. Hachette Français langue étrangère, coll. « F ».
- Olson, D.R. (1998) *L'univers de l'écrit*, éd. Retz, coll. Psychologie.

Revue :

- N°27 « La littéracie. Vers de nouvelles pistes didactiques » de la revue *LIDIL* (juillet 2003).
- N° 51 « Didactiques de l'écrit et nouvelles pratiques d'écriture » de la revue *Le français dans le monde. Recherches et applications* (janvier 2012).

Y4VAF731 EC31 - Didactique de l'oral et de l'oralité

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Elsa CARON

DESCRIPTION

Le cours vise à décrire et à analyser l'oral dans ses multiples dimensions (cognitive, linguistique, interactionnelle, sociale, etc.) pour enrichir la réflexion et la conceptualisation didactiques aux fins d'une intégration efficiente dans la formation initiale et continue des enseignants de FLE/FLS. Le cours explore les spécificités structurelles de l'oral et de l'oralité (par rapport à l'écrit et à la scripturalité) afin de le positionner comme objet et comme moyen d'enseignement/apprentissage. Il développe aussi des compétences dans l'analyse et la production de séquences pédagogiques orales pour les contextes FLE/FLS.

PREREQUIS

Avoir des connaissances disciplinaires

OBJECTIFS

- Savoir identifier les spécificités structurelles de l'oral;
- Savoir analyser des documents oraux en vue de leur intégration dans des séquences pédagogiques ;
- Savoir questionner la notion de norme et de modèle linguistiques et approfondir les connaissances de la variation du français.
- Proposer des stratégies d'enseignement/ apprentissage en production et compréhension orales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

1. Partie :

- Pouvoir identifier les spécificités de la langue orale par rapport à la langue écrite
- Pouvoir maîtriser la notion de norme, l'articuler à la notion de variations
- Pouvoir maîtriser les principaux concepts liés à la didactique de l'oral
- Pouvoir comparer les différentes méthodologies d'enseignement de la langue orale
- Pouvoir construire des séquences et des activités pour l'enseignement de l'oral en FLE/S
- Pouvoir exploiter des documents authentiques pour l'oral
- Pouvoir utiliser les ressources de la pédagogie innovante et de la créativité pour l'oral
- Pouvoir évaluer la langue orale



2. Partie :

- Faire le lien entre la recherche en didactique et les réalités du terrain
- Concevoir et mettre en place une séquence pédagogique

BIBLIOGRAPHIE

1. Partie :

- FRANCOIS, Frédéric (1993), *Pratiques de l'Oral*, Paris : Nathan.
- DEBANC-GARCIA, Catherine et PLANE Sylvie (éds.) (2004), *Comment Enseigner l'Oral à l'Ecole Primaire*, Paris : Hatier.
- GUIMBRETIERE, Elisabeth (1994), *Phonétique et Enseignement de l'Oral*, Paris : Didier/Hatier.
- PEYTARD, Jean et MOIRAND, Sophie (1992), *Discours et Enseignement du Français. Les Lieux d'une Rencontre*, Paris : Hachette.
- RABATEL, Alain (éd.) (2004), *Interactions Orales en Contexte Didactique. Mieux (se) Comprendre pour mieux (se) Parler et pour mieux (s')Apprendre*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon
- WEBER, Corinne (2013), *Pour une Didactique de l'Oralité. Enseigner le Français tel qu'il est Parlé*, Paris : Didier.

2. Partie :

- Abou Haidar L., Llorca, R., Chi P. (coord.) (2016), *L'oral par tous les sens : de la phonétique corrective à la didactique de la parole. Le Français dans le monde, Recherches et applications*, Lee, Paris, Clé Int.
- GADET F (2024). *La variation sociale en français*. Ophrys.

Y4VAF732 EC32 - Didactique de la lecture et de l'écriture

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Radia HANNACHI

DESCRIPTION

Après avoir défini les notions de lecture et d'écriture dans le cadre d'une inter-relation entre un scripteur et un lecteur, on s'interrogera sur les types de compétences que ces deux instances doivent mettre en œuvre pour lire/écrire dans une langue étrangère/seconde ; ceci nous conduira à identifier les stratégies de lecture et d'écriture sur lesquelles un enseignant peut s'appuyer pour élaborer des activités de réception et production écrites en FLE/S. Il s'agira de prendre en compte les situations de lecture et d'écriture dans leur diversité.

OBJECTIFS

- Sélectionner des documents écrits adaptés au profil et compétences des apprenants
- Appréhender les différentes méthodologies en lecture et écriture qui ont marqué l'histoire de la didactique du FLE/S et influencent celles d'aujourd'hui
- Connaître les méthodologies existantes en didactique de l'écrit
- Concevoir des activités de lecture et d'écriture adaptées à des apprenants de FLE/S.

BIBLIOGRAPHIE

- CICUREL Francine (1991), *Lectures interactives en langues étrangères*, Paris, Hachette.
- CORNAIRE Claudette, RAYMOND Patricia-Mary (1999), *Le Point sur l'écriture*, Paris, Clé International, coll. « Didactique des langues étrangères ».
- GAONAC'H Daniel (2000), « La lecture en langue étrangère : un tour d'horizon d'une problématique de psychologie cognitive », *Acquisition et interaction en langue étrangère (AILE)* n° 13, p. 5-14.



- HIDDEN Marie-Odile (2013), *Pratiques d'écriture. Apprendre à rédiger en langue étrangère*, Paris, Hachette FLE, coll. « F ».
- KAHN Gisèle (éd.) (1993), *Des Pratiques de l'écrit*, Paris, Hachette F.L.E., coll. « Le français dans le monde / Recherches et applications ».
- MOIRAND Sophie (1982), « Une approche communicative de l'écrit », *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, Paris, Hachette, coll. « Recherches/applications », p. 122-165.
- RIQUOIS Estelle (2019), *Lire et comprendre en français langue étrangère*, Paris, Hachette Français langue étrangère, coll. « F ».
- VIGNER Gérard (1979), *Lire : du texte au sens*, Paris, C.L.E. International, coll. « Didactique des langues étrangères ».



Y4VAF7U4 UE4 - Dispositifs d'enseignement/apprentissage

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VAF741 EC41 - Didactique de la grammaire

Y4VAF742 EC42 - Numérique en FLE

Y4VAF741 EC41 - Didactique de la grammaire

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Cécile MEDINA

DESCRIPTION

Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux relatifs à la Grammaire et à les initier à la conception des outils d'enseignement des structures de la langue française. Il s'agira de les rendre aptes, en tant que futurs professionnels de la langue, à mener une réflexion circonstanciée sur la production des locuteurs apprenants et sur les enjeux acquisitionnels des structures présentées dans les méthodes.

Ce cours se concentre sur l'enseignement et l'apprentissage de la grammaire spécifiquement pour les apprenants étrangers. Les étudiants exploreront les défis et les spécificités liés à l'enseignement de la grammaire en FLE, en prenant en compte les besoins linguistiques et culturels des apprenants non natifs.

Le cours abordera les principales difficultés rencontrées par les apprenants étrangers dans l'appropriation de la grammaire française et présentera des méthodes didactiques et des stratégies pédagogiques adaptées à ce contexte. Les étudiants auront l'occasion de concevoir des séquences d'enseignement de la grammaire, d'analyser des erreurs fréquentes et d'explorer des ressources didactiques spécifiques au FLE.

PREREQUIS

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

OBJECTIFS

- Savoir mettre en œuvre les outils grammaticaux
- Savoir maîtriser un métalangage
- Savoir problématiser la compétence linguistique
- Savoir développer des activités métalinguistiques pour la pratique pédagogique
- Savoir identifier les exigences communicationnelles et linguistiques d'une situation de parole
- Raisonner l'homogénéité/l'hétérogénéité stylistique

BIBLIOGRAPHIE

- Besse H., Porquier R. (1991). Grammaires et didactique des langues. Didier.
- Chevalier, Jean-Claude, (1996), Histoire de la grammaire française, Paris : PUF (Que sais-je n. 2904).
- Cuq. (1996). *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*. Didier Hatier.



- Galatanu, Olga et al. (dir.), (2010), Enseigner les structures langagières en FLE. Ed. Peter Lang.Bruxelles.
- Volle R-M. (2022)(dir.) Actualité de l'enseignement de la grammaire en français langue étrangère : permanence, minoration ou renouveau ? Revue TDFLE n°83.

Y4VAF742 EC42 - Numérique en FLE

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Sophie OTHMAN

DESCRIPTION

Configuration de classe, Scénarii pédagogiques intégrant le numérique, Compétences techno-pédagogiques, Intégration et usages des TICE, production de séquences.



Y4VAF7U5 UE 5 Pré-professionnalisation

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Serge BORG, Inka WISSNER

Est composé de :

Y4VAF751 EC1- Awareness of language repertories in plurilingual educ.

Y4VAF752 EC2 - Passerelle méthodologique vers le Master 2

DESCRIPTION

Cette UE permet de développer des compétences en langue anglaise dans les domaines disciplinaires du diplôme et de développer des compétences rédactionnelles, critiques et de savoir-être pour exercer dans le domaine, en recherche ou dans le secteur professionnel hors du monde académique.

Y4VAF751 EC1- Awareness of language repertories in plurilingual educ.

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Inka WISSNER

DESCRIPTION

L'enseignement du FLE et la formation des professeurs de langues supposent tous deux une solide connaissance du fonctionnement des langues et de l'impact de leurs mécanismes sur l'apprentissage du français par les élèves. Cela implique également une forte prise de conscience de la manière dont vous, en tant qu'enseignant, percevez les langues - à la fois la langue que vous enseignez et celle(s) de vos élèves.

Ce cours vous amène à renforcer votre conscience linguistique en vous amenant à questionner votre propre biographie langagière et à connaître des outils d'analyse de la langue avant de comparer des langues plus ou moins éloignées structurellement et socialement. Ce travail d'introspection et d'analyse vise à vous permettre de considérer les biographies langagières des apprenants avec leur impact sur les freins et potentiels d'apprentissage, qui sont à anticiper dans le cadre d'un dispositif d'enseignement plurilingue.

BIBLIOGRAPHIE

- Cenoz, Jasone / Gorter, Durk (2021), *Pedagogical translanguaging*, coll. Cambridge Elements Language Teaching, Cambridge: Cambridge University Press, publication en ligne.
- ELP (2018), *European Language Portfolio (ELP)*, Strasbourg: Council of Europe (<https://www.coe.int/en/web/portfolio/home>).
- *Guide*: Beacco, Jean-Claude et al. (2016), *Guide for the development and implementation of curricula for plurilingual and intercultural education*, Strasbourg: Council of Europe (<https://www.coe.int/en/web/common-european-framework-reference-languages/tools-for-curriculum>).
- Hawkins, Eric W. (1999): "Foreign Language Study and Language Awareness", *Language Awareness* VIII/3-4, 124-142.



Y4VAF752 EC2 - Passerelle méthodologique vers le Master 2

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Serge BORG

DESCRIPTION

Ce cours vise à vous accompagner dans la construction de votre projet d'étude sur les deux années de master. Dans cette perspective, vous prendrez connaissances des principes de la méthodologie de recherche universitaire, en particulier des attentes dans le cadre du mémoire de Master avec la structuration d'un écrit argumenté, les spécificités linguistiques et discursives de l'écriture académique, la recherche bibliographique et l'appui sur des sources de référence, la déontologie de la recherche et la protection des données en vigueur en Europe.

Ces connaissances vous permettent dans un deuxième temps d'initier une réflexion sur le projet personnel que vous développerez en deuxième année.

OBJECTIFS

- Stimuler et développer, chez les étudiants de Master 1, le sens de l'analyse et de la réflexion critique;
- Favoriser l'articulation entre théorie et pratique ;
- Développer et consolider, chez eux, des compétences en matière de questionnement et de problématisation à travers des écrits scientifiques dans le domaine de la didactique du FLE/FLS/FLSco ;
- Sensibiliser les étudiants à l'écrit scientifique (registre de langue, choix du vocabulaire, caractéristiques du discours scientifique, droit d'auteur, plagiat) ;
- Savoir rédiger un curriculum vitae et une lettre de motivation.

BIBLIOGRAPHIE

- Fragnière, Jean-Pierre (⁴2009), *Comment réussir un mémoire* (coll. Method'o) [autre tirage: 2011 ; 1997 ; 1993 ; 2001 ; 2007], Paris: Dunod.
- Garnier, Sylvie / Savage, Alan D. (2011), *Rédiger un texte académique en français : règles grammaticales, règles d'usage, exercices d'entraînement corrigés. Niveau B2 à C1*, avec cédérom (coll. L'essentiel français), Paris : Ophrys.
- Lindsay, David / Poindron, Pascal (edd.) (2011), *Guide de rédaction scientifique : L'hypothèse, clé de voûte de l'article scientifique*, Paris : Editions Quae.
- RGPD. Règlement général sur la protection des données : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/3e485e15-11bd-11e6-ba9a-01aa75ed71a1>).
- Scholarvox (2020) : Sélection d'ebooks de méthodologie sur la plateforme ScholarVox, Lascaux, François (Dir.) (2020), *Plateforme Ciberlibris : bibliothèque numérique communautaire accessible en ligne sur abonnement institutionnel forfaitaire*, Paris : Ciberlibris copyright 2023 (<https://univ-scholarvox-com.scd1.univ-fcomte.fr/bookshelf/folder/20904>).



Y4VAF8U1 UE1 - Description des langues

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Chloé PROVOT, Inka WISSNER, Martin LEMAÎTRE

Est composé de :

Y4VAF811 EC21 - Linguistique

Y4VAF812 EC12 - Phonétique

DESCRIPTION

Cette EC vous permet de développer votre capacité d'analyse technique de langues et d'échanges langagiers en vous appuyant sur des connaissances disciplinaires antérieures. Elle se présente en deux parties à part égales, l'une centrée sur une approche structuraliste, l'autre sur une approche pragmatique.

La première partie à ancrage structuraliste vise à développer la culture linguistique en mobilisant des outils conceptuels et méthodologiques pour la description et l'analyse aussi bien des propriétés linguistiques communes et partagées par les langues naturelles que des spécificités d'un système en particulier.

Vous serez amené.e.s à décrire et à analyser des phénomènes structurels observés dans des langues à grande diffusion et dans des langues peu connues et peu dotées.

Sous l'angle de la diversité linguistique, seront traitées les questions de typologie, de classification génétique et de distribution géographique de traits linguistiques (phonétiques, phonologiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux).

La deuxième partie à ancrage pragmatique aborde moins la langue comme système que les échanges langagiers, lieux d'interactions. Les fonctions langagières décrites dans la tradition fonctionnaliste servent comme première base à une telle réflexion (Jacobson 1963). L'analyse est plus approfondie si l'on considère l'échange comme une inter-action telle qu'elle est décrite dans la tradition pragmatique depuis les années 1960 (*actes de langage* de Searle 1969), comme une co-énonciation, suivant l'analyse du discours (p.ex. Maingueneau 1990/2005) et comme une communication-interaction dans les approches interactionnelles (Adam 1999/2008). Ces évolutions disciplinaires de la linguistique donnent des outils pour scruter les situations d'interaction sociodiscursives, que l'apprenant d'une langue est amené à identifier pour (se faire) comprendre. Comment anticiper des malentendus potentiels ? Quels sont ses préconstruits culturels et les schématisations des co-énonciateurs, et comment influencent-ils les échanges ? Vous serez amené.e.s à réaliser des analyses d'interactions de supports variés comme du corpus CLAP avant de vous familiariser avec des plateformes dédiées à l'enseignement comme CLAPI-FLE afin d'encourager le développement de compétences pragmatiques chez les apprenants.

Les étudiant.e.s. n'ayant pas validé une licence en sciences du langage sont invités, avant le début des cours, à lire des ouvrages d'introduction à la linguistique générale, présentes dans des bibliothèques universitaires, ainsi que les ouvrages cités en bibliographie.

PREREQUIS

Avoir des connaissances en linguistique

OBJECTIFS



Partie 1 :

- Connaître les bases du fonctionnement des langues naturelles ;
- Savoir décrire et analyser des phénomènes linguistiques ;
- Savoir identifier et classer des propriétés linguistiques en vue d'une entreprise de typologie ;
- Savoir didactiser les propriétés communes et les spécificités pour l'enseignement/apprentissage

Partie 2 :

- Savoir analyser des échanges avec les outils de la linguistique pragmatique et interactionnelle
- Savoir transposer l'analyse pragmatique et interactionnelle à l'enseignement/ apprentissage

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Recueillir, analyser et décrire des données en utilisant des méthodes, théories et modèles relevant de différents domaines des Sciences du Langage (linguistique générale, structuralisme, typologie, sémiotique, fonctionnalisme, pragmatique, approche interactionnelle).
- Transposer les acquis à l'enseignement/apprentissage des langues.

BIBLIOGRAPHIE

Partie 1 :

- COMRIE, Bernard (2009), *The World's Major Languages*, London: Routledge (1st edition 1989).
- GREENBERG, Joseph (2005), *Genetic Linguistics: Essays on Theory and Method*, Oxford: Oxford University Press (edited by William CROFT).
- HAGEGE, Claude (2001), *La Structure des Langues*, Paris : Presses Universitaires de France.
- JAKOBSON, Roman / WAUGH, Linda (1980), *La Charpente Phonique du Langage*, Paris : Les Editions de Minuit (traduit de l'anglais *The Sound Shape of Language*, The Hague: de Gruyter (1979)).

Partie 2 :

- ADAM, Jean-Michel (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* (coll. « Fac. Linguistique ») [1^{ère} impr. 1999 ; cf. 2^e 2008, Paris : A. Colin, Cursus Linguistique], Paris : Nathan.
- CLAPI : *Corpus de LAngue Parlée en Interaction*. Banque de données multimédia de corpus enregistrés en situation réelle, dans des contextes variés : interactions professionnelles, institutionnelles ou privées, commerciales, didactiques, médicales. Base en accès libre donnant accès à 194 transcriptions de situations interactionnelles variées et 50h de données téléchargeables. Copyright Laboratoire ICAR, Lyon, <http://clapi.ish-lyon.cnrs.fr/>.
- CLAPI-FLE : plateforme de CLAPI dédiée à l'enseignement établie à partir des corpus du *Corpus de LAngue Parlée en Interaction* CLAPI, banque de données multimédia de corpus enregistrés en situation réelle, dans des contextes variés. Copyright Laboratoire ICAR, Lyon, CLAPI-FLE, <http://clapi.icar.cnrs.fr/FLE>
- JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale* (coll. « Arguments » XIV), trad. N. Ruwet, Paris : Minuit.
- MAINGUENEAU, Dominique (³2005), *Pragmatique pour le discours littéraire (L'énonciation littéraire II)* (coll. « Lettres sup. »), Paris : A. Colin.
- SEARLE, John R. (1969), *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge : Cambridge University Press.

Y4VAF811 EC21 - Linguistique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Inka WISSNER, Chloé PROVOT



DESCRIPTION

Cette EC vous permet de développer votre capacité d'analyse technique de langues et d'échanges langagiers en vous appuyant sur des connaissances disciplinaires antérieures. Elle se présente en deux parties à part égales, l'une centrée sur une approche structuraliste, l'autre sur une approche pragmatique.

La première partie à ancrage structuraliste vise à développer la culture linguistique en mobilisant des outils conceptuels et méthodologiques pour la description et l'analyse aussi bien des propriétés linguistiques communes et partagées par les langues naturelles que des spécificités d'un système en particulier.

Vous serez amené.e.s à décrire et à analyser des phénomènes structurels observés dans des langues à grande diffusion et dans des langues peu connues et peu dotées.

Sous l'angle de la diversité linguistique, seront traitées les questions de typologie, de classification génétique et de distribution géographique de traits linguistiques (phonétiques, phonologiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux).

La deuxième partie à ancrage pragmatique aborde moins la langue comme système que les échanges langagiers, lieux d'interactions. Les fonctions langagières décrites dans la tradition fonctionnaliste servent comme première base à une telle réflexion (Jacobson 1963). L'analyse est plus approfondie si l'on considère l'échange comme une inter-action telle qu'elle est décrite dans la tradition pragmatique depuis les années 1960 (actes de langage de Searle 1969), comme une co-énonciation, suivant l'analyse du discours (p.ex. Maingueneau 1990/2005) et comme une communication-interaction dans les approches interactionnelles (Adam 1999/2008). Ces évolutions disciplinaires de la linguistique donnent des outils pour scruter les situations d'interaction sociodiscursives, que l'apprenant d'une langue est amené à identifier pour (se faire) comprendre. Comment anticiper des malentendus potentiels ? Quels sont ses préconstruits culturels et les schématisations des co-énonciateurs, et comme influencent-ils les échanges ? Vous serez amené.e.s à réaliser des analyses d'interactions de supports variés comme du corpus CLAP avant de vous familiariser avec des plateformes dédiées à l'enseignement comme CLAPI-FLE afin d'encourager le développement de compétences pragmatiques chez les apprenants.

Les étudiant.e.s. n'ayant pas validé une licence en sciences du langage sont invités, avant le début des cours, à lire des ouvrages d'introduction à la linguistique générale, présentes dans des bibliothèques universitaires, ainsi que les ouvrages cités en bibliographie.

PREREQUIS

Avoir des connaissances en linguistique

OBJECTIFS

Partie 1 :

- Connaître les bases du fonctionnement des langues naturelles ;
- Savoir décrire et analyser des phénomènes linguistiques ;
- Savoir identifier et classer des propriétés linguistiques en vue d'une entreprise de typologie ;
- Savoir didactiser les propriétés communes et les spécificités pour l'enseignement/apprentissage

Partie 2 :

- Savoir analyser des échanges avec les outils de la linguistique pragmatique et interactionnelle
- Savoir transposer l'analyse pragmatique et interactionnelle à l'enseignement/ apprentissage

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Recueillir, analyser et décrire des données en utilisant des méthodes, théories et modèles relevant de différents domaines des Sciences du Langage (linguistique générale, structuralisme, typologie, sémiotique, fonctionnalisme, pragmatique, approche interactionnelle).
- Transposer les acquis à l'enseignement/apprentissage des langues.

BIBLIOGRAPHIE



Partie 1 :

- COMRIE, Bernard (2009), *The World's Major Languages*, London: Routledge (1st edition 1989).
- GREENBERG, Joseph (2005), *Genetic Linguistics: Essays on Theory and Method*, Oxford: Oxford University Press (edited by William CROFT).
- HAGEGE, Claude (2001), *La Structure des Langues*, Paris : Presses Universitaires de France.
- JAKOBSON, Roman / WAUGH, Linda (1980), *La Charpente Phonique du Langage*, Paris : Les Editions de Minuit (traduit de l'anglais *The Sound Shape of Language*, The Hague: de Gruyter (1979)).

Partie 2 :

- ADAM, Jean-Michel (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* (coll. « Fac. Linguistique ») [1ère impr. 1999 ; cf. 22008, Paris : A. Colin, Cursus Linguistique], Paris : Nathan.
- CLAPI : Corpus de LAngue Parlée en Interaction. Banque de données multimédia de corpus enregistrés en situation réelle, dans des contextes variés : interactions professionnelles, institutionnelles ou privées, commerciales, didactiques, médicales. Base en accès libre donnant accès à 194 transcriptions de situations interactionnelles variées et 50h de données téléchargeables. Copyright Laboratoire ICAR, Lyon, <http://clapi.ish-lyon.cnrs.fr/>.
- CLAPI-FLE : plateforme de CLAPI dédiée à l'enseignement établie à partir des corpus du Corpus de LAngue Parlée en Interaction CLAPI, banque de données multimédia de corpus enregistrés en situation réelle, dans des contextes variés. Copyright Laboratoire ICAR, Lyon, CLAPI-FLE, <http://clapi.icar.cnrs.fr/FLE>
- JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale* (coll. « Arguments » XIV), trad. N. Ruwet, Paris : Minuit.
- MAINGUENEAU, Dominique (2005), *Pragmatique pour le discours littéraire (L'énonciation littéraire II)* (coll. « Lettres sup. »), Paris : A. Colin.
- SEARLE, John R. (1969), *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge : Cambridge University Press.

Y4VAF812 EC12 - Phonétique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Martin LEMAÎTRE

DESCRIPTION

Le cours de phonétique que nous vous proposons explore l'évolution historique de cette discipline essentielle, depuis ses origines dans l'Antiquité jusqu'aux avancées contemporaines. Nous aborderons les théories fondamentales qui ont façonné notre compréhension des sons du langage, notamment les travaux de pionniers tels que Paul Passy et ses contributions à la phonétique articulatoire et acoustique. En outre, nous examinerons les concepts de base, tels que la distinction entre phonèmes et allophones, ainsi que les notions d'intonation et d'accentuation. Ce cours mettra également en lumière les apports de la phonétique à la didactique du français langue étrangère, en soulignant l'importance de la prononciation dans l'acquisition d'une langue et les méthodes pédagogiques qui en découlent (Baker, 2011; Gussenhoven & Jacobs, 2011). À travers des exercices pratiques et des analyses de cas, les participants développeront des compétences pour intégrer la phonétique dans leur enseignement, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une communication plus efficace en français.

PREREQUIS

Avoir des connaissances en phonétique et phonologie

OBJECTIFS

- Décrire, définir et classer les unités fonctionnelles d'un système linguistique.



- Réfléchir sur le fonctionnement des systèmes des langues naturelles et maîtriser les outils adéquats pour comprendre et décrire leur particularité.
- Articuler les connaissances acquises à la capacité humaine à acquérir une ou plusieurs langues nouvelles et prédire les interactions entre les systèmes.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Recueillir, analyser et décrire des données en utilisant des méthodes, théories et modèles relevant de différents domaines des Sciences du Langage (linguistique, sémiotique).

BIBLIOGRAPHIE

- GORDON, Matthew K. (2016), *Phonological Typology*, Oxford: Oxford University Press.
- HIRST, Daniel & DI CRISTO, Albert (eds.) (1998), *Intonation Systems: A Survey of Twenty Languages*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LADEFOGED, Peter & MADDIESON, Ian (1996), *The Sounds of the World's Languages*, Oxford: Blackwell.
- TROUBETZKOY, Nicolas (1948), *Principes de Phonologie*, Paris : Klincksieck.



Y4VAF8U2 UE2 - Diversité de la francophonie et sociolinguistique

Crédits: 6.0

Responsable : Inka WISSNER
Intervenant(s) : Inka WISSNER

Est composé de :

Y4VAF821 EC21 - Politiques des langues et francophonie

Y4VAF822 EC22 - Variations du français

DESCRIPTION

Cette unité d'enseignement vise à expliquer les enjeux de la pratique et de la gestion du plurilinguisme dans des contextes géolinguistiques et sociolinguistiques francophones et non francophones. Les liens entre langues et formes d'organisation politiques et/ou sociales seront analysés à partir des concepts clés de la sociolinguistique, en s'appuyant sur l'analyse de différents corpus avec les outils de la sociolinguistique variationnelle et interactionnelle.

PREREQUIS

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

OBJECTIFS

Rendre capable les étudiants :

- de s'approprier les concepts théoriques et méthodologiques de base de la discipline
- d'analyser les dynamiques et les représentations présentes dans la construction des échanges sociolangagiers au niveau macro (politiques linguistiques) et micro sociolinguistique (pratiques langagières individuelles)
- délimiter les zones géographiques et les contextes didactiques concernés par la Francophonie
- réfléchir aux débats et aux polémiques suscités par la notion de la Francophonie
- interroger l'intérêt de cette notion dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du FLE/FLS

Y4VAF821 EC21 - Politiques des langues et francophonie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Inka WISSNER

DESCRIPTION

A partir de la notion de langue, appréhendée comme un objet politique, une construction symbolique et/ou un système, ce cours vise à vous permettre d'appréhender la diversité des situations d'usage du français dans le monde et les enjeux de la gestion institutionnelle et non-institutionnelles des pratiques des locuteurs et locutrices, dans des



contextes géolinguistiques et sociolinguistiques francophones.

Vous avez l'occasion d'identifier les acteurs institutionnels qui agissent pour protéger, étendre et enseigner le français, de prendre connaissance de ses statuts et fonctions à travers le monde, et de questionner l'image dont jouit le français auprès de ses locuteurs et locutrices. Langue officielle, langue nationale, langue étrangère, langue première, langue seconde, langue de scolarisation, des choix politiques et personnels sont faits pour régler la place du français dans les interactions du quotidien.

Le cours met l'accent sur l'analyse critique des facteurs sociolinguistiques qui influencent la planification et la mise en œuvre de ces politiques et leur impact sur les identités linguistiques. A travers des études de cas dans différentes zones de la F/francophonie, vous êtes amenés à examiner le lien entre politiques et identités linguistiques.

Ce cours vous donne les clés pour être capables d'examiner la complexité de différentes situations dans le monde en analysant la situation sociolinguistique et les actions institutionnelles et culturelles qui relèvent de la politique linguistique.

OBJECTIFS

1. Comprendre la notion de langue en tant qu'objet politique, construction symbolique et système linguistique, en analysant les différentes perspectives théoriques et les approches multidisciplinaires associées.
2. Examiner et évaluer la diversité des situations d'usage du français dans le monde, en mettant l'accent sur les contextes géolinguistiques et sociolinguistiques francophones et non francophones.
3. Analyser les enjeux de la gestion institutionnelle et non institutionnelle des pratiques linguistiques des locuteurs et locutrices, en tenant compte des politiques linguistiques mises en place et de leur impact sur les communautés linguistiques.
4. Étudier le rôle des politiques linguistiques dans les orientations politiques éducatives.
5. Analyser de manière critique les politiques linguistiques existantes et proposées dans différents pays et régions du monde, en examinant les objectifs, les mesures et les résultats obtenus, ainsi que les implications sur les plans éducatif, social et culturel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

BIBLIOGRAPHIE

- Blanchet P. (2008), « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », *Les Cahiers du GEPE*, N°1/ 2008 (*L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*).
- Calvet L.-J. (1996), *Les politiques linguistiques*, Paris : PUF.
- Cerquiglini, B. (2010) : « Sur l'identité linguistique francophone », in Cuq, J.-P. / Chardenet, P. (edd.), *Faire vivre les identités*, Paris : Archives contemporaines/AUF, 3-7.
- Klinkenberg J.-M. (2001), *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*. Paris : PUF.
- Robillard de D. (2008), « Langue(s) / systèmes / didactiques / identités », *Le français aujourd'hui*, 3-162, p. 11-19
- Remysen, W. (2010) : « La politique linguistique des médias publics au Québec et en Flandre : de quelle conception de la langue est-il question ? », in : Remysen, W. / Vincent, D. (edd.), *Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières : mélanges offerts à Denise Deshaies*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 115-150.

Y4VAF822 EC22 - Variations du français

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Inka WISSNER

DESCRIPTION



A partir des notions théoriques de la sociolinguistique variationnelle et de contact, ce cours vise à appréhender les facteurs, les dynamiques et les formes de variation d'une langue, en particulier "du" ou "des" français, dans des situations de multilinguisme.

Ceci implique de considérer l'histoire de la langue, l'intrication de sa variation avec la diachronie, les autres dimensions variationnelles et les normes, ainsi que le rôle des réseaux de locuteurs. Vous prenez connaissance de la diversité des usages du français à travers des analyses linguistiques de phénomènes issus de différentes zones dans l'espace francophone.

OBJECTIFS

Vous rendre capable :

- de vous approprier les concepts théoriques et méthodologiques de base de la discipline de la linguistique variationnelle
- d'avoir une vue d'ensemble et un regard critique sur la diversité des usages du français dans le monde
- d'avoir des connaissances historiques et synchroniques sur la diversité linguistique
- d'interroger la place de la diversité des usages francophonie dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du FLE/FLS.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les concepts clés de la sociolinguistique et de l'étude des français en francophonie.
- Connaître les situations linguistiques de la francophonie dans le présent et le passé, des spécificités d'usage et des outils pour leur analyse
- Être capable d'appliquer ces connaissances à l'analyse de manuels d'apprentissage du français comme langue seconde/étrangère
- Être capable de décrire et d'analyser la diversité linguistique dans les territoires francophones.

BIBLIOGRAPHIE

- Andreassen, Hélène / Maître, Raphaël / Racine, Isabelle (2010) : « Le français en Suisse », in : Detey, Sylvain et al. (edd.), *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement* (coll. L'Essentiel français), avec DVD, Paris : Ophrys, 213-231.
- BDLP (2001-2014), Base de données lexicographiques panfrancophone constituée de vingt bases nationales préparées par des équipes internationales dans le cadre du programme du Trésor des vocabulaires français sous la responsabilité de Claude Poirier ; coresponsable : Michel Francard ; Laval (Québec) : AUF / TLFQ, en accès libre (<http://www.bdlp.org/>).
- Chnane-Davin, Fatima / Cuq, Jean-Pierre (2021), *Enseigner la francophonie : principes et usages*, publication soutenue par l'OIF, Paris : Hachette (Français Langue Étrangère).
- Wissner, Inka (2024), « L'adverbial prépositionnel à base adjectivale en français en Amérique du Nord : synchronie, diachronie, diversité », *Langue française* CCXXI/1, 107-121.



Y4VAF8U3 UE3 - Politiques éducatives en francophonie

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Serge BORG, Radia HANNACHI

Est composé de :

Y4VAF831 EC31 - Francophonie et diversité des contextes

Y4VAF832 EC32-Aménagements linguistiques et interventions didactiques

Y4VAF831 EC31 - Francophonie et diversité des contextes

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Serge BORG

DESCRIPTION

Ce cours s'intéresse à la francophonie et interroge ses aspects théoriques, culturels, politiques et institutionnels. Il vise à consolider et à approfondir l'analyse des politiques linguistiques à l'international en ciblant davantage les politiques éducatives et institutionnelles en lien avec l'enseignement/apprentissage du français dans des contextes géolinguistiques francophones. En examinant différentes situations éducatives dans le monde, ce cours s'intéressera à la dynamique des usages et de la transmission du français et des langues en co-présence dans des contextes francophones variés.

Le but étant de faire acquérir à l'étudiant une connaissance approfondie des contextes en examinant des situations éducatives complexes, en contexte scolaire et universitaire. Vous considérez en particulier la situation d'enseignement *du et en* français et son rapport avec la première langue des apprenants (L1), l'enseignement disciplinaire en français langue seconde (L2) en questionnant le rôle des politiques linguistiques pour les orientations politiques éducatives.

PREREQUIS

Être issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder si possible une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

OBJECTIFS

- Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser des situations d'enseignement apprentissage du français en contexte francophone.
- Acquérir des compétences dans le traitement et l'analyse de corpus écrits et oraux destinés à ces aires géographiques plurielles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Consolider et approfondir l'analyse des politiques linguistiques à l'international en contextes géolinguistiques francophones



BIBLIOGRAPHIE

- CHAUDENSON R. & CALVET L.J (2001) : *Les Langues dans l'Espace Francophone : de la Coexistence au partenariat*, Paris : L'Harmattan.
- DENIAU X. (1998) : *La Francophonie*, Paris : PUF.
- TETU M. (1988) : *La Francophonie : Histoire, Problématique et Perspectives*, Paris : Hachette

Y4VAF832 EC32-Aménagements linguistiques et interventions didactiques

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Radia HANNACHI

DESCRIPTION

Ce cours vise à introduire aux principes de l'aménagement linguistique et de leur application dans le domaine de l'éducation afin de fournir aux étudiants les outils théoriques et pratiques qui leur permettront d'identifier, dans la chaîne décisionnaire, les différentes étapes qui déterminent la mise en place concrète d'une politique linguistique éducative. Ce cours entend rendre capables les étudiants d'évaluer à quel(s) niveau(x) se situe leur intervention professionnelle. Les étudiants seront invités à définir et élaborer une intervention linguistique et/ou didactique, dans une démarche appliquée. Le cours combinera des approches théoriques et pratiques, avec une attention particulière portée aux contextes multilingues et aux enjeux sociolinguistiques.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les notions d'aménagement et d'intervention en rapport avec des politiques linguistiques et éducatives
- Savoir analyser des cas d'interventions linguistiques et didactiques pour évaluer leur impact
- Développer des compétences pour pouvoir mener à bien une intervention linguistique ou en didactique des langues

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Mise en place d'un projet d'intervention linguistique et/ou éducatif

BIBLIOGRAPHIE

- Beacco J.-C. & Byram M. (2007) *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Spolsky, B. (2009). *Language Management*.
- Tollefson, J. W. (2002). *Language Policies in Education: Critical Issues*.
- Sites web des organisations comme l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie.



Y4VAF8U4 UE4 - Analyse et conception de projets didactiques

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Radia HANNACHI, Mahamadou DOUMBIA

Est composé de :

Y4VAF841 EC41 - Analyser la langue avec les outils didactiques

Y4VAF842 EC42 - Concevoir des séquences pédagogiques

Y4VAF841 EC41 - Analyser la langue avec les outils didactiques

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Mahamadou DOUMBIA

DESCRIPTION

Dans ce cours les étudiants seront amenés à mobiliser leurs connaissances et leurs compétences linguistiques et didactiques dans une étude diachronique et synchronique des outils d'enseignement du FLE.

Ce cours permettra aux étudiants de développer une conscience critique du matériel éditorial et numérique et afin de pouvoir développer des compétences en animation de cours et en conception de ressources.

OBJECTIFS

Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser linguistiquement des situations d'enseignement apprentissage du français.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Consolider et approfondir l'usage des outils linguistiques pour la didactique du FLE.

Y4VAF842 EC42 - Concevoir des séquences pédagogiques

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Radia HANNACHI

DESCRIPTION



Dans ce cours les étudiants seront amenés à concevoir des unités didactiques complètes afin d'acquérir des compétences de conception pédagogiques à l'échelle d'une formation. Le cours présentera différents courants méthodologiques de l'enseignement des langues afin que les étudiants puissent comparer les approches. Ils mobiliseront les outils théoriques et pratiques de l'unité didactique, l'exploitation des documents authentiques, la didactisation de support, l'adéquation entre les ressources pour la langue et les objectifs didactiques à travailler pour l'apprenant afin d'être autonomes dans l'élaboration de leurs propres séquences pédagogiques.

OBJECTIFS

- Connaître les différents courants et méthodologies de l'enseignement des langues
- Connaître en particulier les approches communicatives et actionnelles
- Savoir exploiter des documents authentiques pour ses cours
- Réaliser une analyse pré-pédagogique des manuels et des ressources en FLE
- Comprendre les notions d'unité didactique et de séquence
- Animer la classe et intégrer les outils numériques dans son enseignement

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Pouvoir se positionner dans les différents courants méthodologiques
- Pouvoir exploiter l'approche communicative et actionnelle
- Pouvoir utiliser des documents authentiques en fonction des objectifs
- Pouvoir élaborer ses propres séquences didactiques
- Pouvoir animer la classe et utiliser les outils numériques

BIBLIOGRAPHIE

- Laurens, Véronique (2012): "Modéliser des séquences en FLE et FLM : analyse comparée de l'unité didactique et de la séquence didactique", *Le français aujourd'hui* 176, 59-75.
- Laurens, Véronique (2020): „Les objets d'enseignement en FLE", in: *Le français langue étrangère, entre formation et pratiques. Construction de savoirs d'ingénierie didactique* (coll. Langues et didactique), Paris: Didier, 134-155.



Y4VAF8U5 10 Préprofessionnalisation

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Chloé PROVOT, Serge BORG

Est composé de :

Y4VAF851 EC1 Concepts from linguistics for language teaching

Y4VAF852 EC2 Construire son projet professionnel

Y4VAF851 EC1 Concepts from linguistics for language teaching

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Chloé PROVOT

DESCRIPTION

Ce cours vous amène à prendre connaissance de concepts-clés de la linguistique comme 'langue', 'compétence', 'norme' et 'interaction' qui sont essentiels pour l'enseignement des langues en les situant dans leur histoire disciplinaire en sciences du langage. En vous appuyant sur ces connaissances, vous menez une réflexion sur leur place dans l'enseignement des langues au sein du dispositif d'éducation plurilingue en vous projetant dans votre (futur) rôle d'enseignant-formateur (posture professionnelle).

BIBLIOGRAPHIE

- CEFR (2001), Common European Framework of reference for languages: learning, teaching, assessment and its complement: CEFR/CV (2018), Companion Volume with new Descriptors, Strasbourg: Council of Europe.
- Halliday, M. A. K. (1989), Spoken and written language, Oxford: OUP.
- Hymes, Dell (1985) ; "Toward linguistic competence", AILA Review II, 9-23.
- Walsh, Olivia (2016), Linguistic Purism, Amsterdam: Benjamins.

Y4VAF852 EC2 Construire son projet professionnel

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Serge BORG

DESCRIPTION

Ce cours vise à vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel en articulation avec votre parcours d'étude. Vous considérez notamment comment votre stage et votre projet de recherche peuvent s'inscrire dans ce parcours. Dans cette perspective, vous menez une réflexion critique sur vos atouts professionnels compte tenu



des débouchés dans les divers domaines du monde du FLE avant une mise en situation de recrutement en réalisant notamment un curriculum vitae, une lettre de motivation et en simulant un entretien d'embauche.

OBJECTIFS

- Explorer les différentes perspectives de carrière et les opportunités professionnelles dans le domaine du FLE, en prenant en compte les évolutions du marché du travail et les spécificités de la profession.
- Évaluer ses propres compétences, intérêts et aspirations.
- Acquérir des connaissances pratiques sur les compétences et les qualifications recherchées par les employeurs dans le domaine du FLE, en tenant compte des besoins spécifiques des différents secteurs d'emploi (écoles, instituts de langue, universités, organisations internationales, etc.).



16 - STRUCTURE DU MASTER 2

Semestre 09

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VAF9U1 - UE1 - Construction des savoirs théoriques et méthodologiques	6.0
1	Y4VAF911 - EC11 - Conceptualisation en SHS	3.0
1	Y4VAF912 - EC12 - Formation à et par la recherche	3.0
▼	Y4VAF9U2 - UE2 - Didactiques et enseignement du/en français	6.0
1	Y4VAF921 - EC21- Français langue de scolarisation/langue d'enseignement	3.0
1	Y4VAF922 - EC22 - Appropriation des langues	3.0
▼	Y4VAF9U3 - UE3 - Francophonie et diversité des contextes éducatifs	6.0
1	Y4VAF931 - EC31 - Diversité des langues et des cultures en francophonie	3.0
2	Y4VAF932 - EC32 - Dispositifs institutionnels en F/francophonie	3.0
▼	Y4VAF9U4 - UE4 - Env numériq pour l'ens/apprentissage des langues	N/C
1	Y4VAF941 - EC41 - Numérique en classe de FLE	3.0
2	Y4VAF942 - EC42 - Enseigner et apprendre en ligne	3.0
2	Y4VAF9U5 - UE5-Concept/montg d'out. didact pr l'ens/appr du/en français	6.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai

Semestre 10

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
A	Y4VAFXU1 - Mémoire de recherche	30.0
A	Y4VAFXU2 - Stage professionnel avec mémoire	30.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai



17 - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

Y4VAF9U1 UE1 - Construction des savoirs théoriques et méthodologiques

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Kaouthar BEN ABDALLAH, Sladjana DJORDJEVIC

Est composé de :

Y4VAF911 EC11 - Conceptualisation en SHS

Y4VAF912 EC12 - Formation à et par la recherche

Y4VAF911 EC11 - Conceptualisation en SHS

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Sladjana DJORDJEVIC

DESCRIPTION

Le cours élargit le focus de la réflexion aux domaines des Sciences Humaines et Sociales afin de mieux appréhender l'émergence, le développement et la circulation de concepts, devenus opératoires dans le champ de la didactique du français dans sa diversité, i.e. FLM, FLS, FLE. Le cours vise également l'acquisition de compétences théoriques et méthodologiques pour comprendre et analyser le processus complexe de conceptualisation ainsi que la maîtrise des différentes dimensions et composantes des concepts les plus utilisés en didactique du français.

PREREQUIS

Connaissances théoriques acquises en Master 1 FLE

OBJECTIFS

- Maîtriser les processus de production des concepts, savoir les déconstruire et les reconstruire
- Savoir se positionner d'un point de vue épistémologique dans la conduite d'une recherche en didactique du français et utiliser l'appareillage conceptuel en adéquation avec le modèle d'analyse ou le paradigme choisi
- Savoir se repérer dans la construction des savoirs et de leurs mises en pratique, savoir prendre une position distanciée et éthique

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser les processus de production des concepts, savoir les déconstruire et les reconstruire
- Savoir se positionner d'un point de vue épistémologique dans la conduite d'une recherche en didactique du français et utiliser l'appareillage conceptuel en adéquation avec le modèle d'analyse ou le paradigme choisi
- Savoir se repérer dans la construction des savoirs et de leurs mises en pratique, savoir prendre une position distanciée et éthique



BIBLIOGRAPHIE

- BACHELARD, Gaston (1967 [1934]), *La Formation de l'Esprit Scientifique. Contribution à une Psychanalyse de la Connaissance Objective*, Paris : Librairie philosophique J. VRIN (5^{ème} édition).
- BLANCHET, Philippe et CHARDENET, Patrick (2011), *Guide pour la Recherche en Didactique des Langues et des Cultures. Recherches Contextualisées*, A.U.F., Editions des archives contemporaines.
- GALISSON, Robert et PUREN, Christian (1999), *La Formation en Question*, Paris : CLE Internationale.

Y4VAF912 EC12 - Formation à et par la recherche

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Kaouthar BEN ABDALLAH

DESCRIPTION

Cet enseignement transversal vise à développer et à consolider les compétences liées aux exigences méthodologiques d'une formation de niveau Master 2 FLE et à favoriser l'appropriation des outils méthodologiques de conception et de rédaction du mémoire. Il s'agira de déterminer le cadre méthodologique dans lequel les étudiants pourront inscrire les recherches qu'ils mènent en vue de leur mémoire de M2 FLE (professionnel ou recherche). La réflexion théorique se révèle nécessaire pour délimiter la problématique et la méthodologie de la recherche. Cette formation à et par la recherche commune aux trois parcours du Master FLE éclaire aussi les critères permettant aux étudiants d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de la recherche scientifique, de construire un « objet scientifique ».

Ce cours propose d'explorer les notions théoriques et méthodologiques, nécessaires à l'entreprise de toute méthodologie de la recherche, dans le domaine des sciences du langage en général et de la didactique des langues-cultures, en particulier. La démarche épistémologique se veut sous-jacente, pour constituer un ensemble de références théoriques et praxéologiques aptes à structurer une étude précise et étayée. Il propose aux étudiants de construire une réflexion personnelle à la fois analytique et critique sur le processus de la recherche scientifique, en s'appuyant sur le triple registre de l'observation, de l'expérimentation et de la modélisation.

PREREQUIS

Connaissances théoriques et méthodologiques acquises en Master 1 FLE, notamment en pré-professionnalisation.

OBJECTIFS

Faire acquérir aux étudiants les compétences nécessaires liées aux techniques fondamentales de la recherche scientifique :

- savoir mener une recherche scientifique,
- élaborer et formuler une problématique de recherche (questionnement du sujet, formulation d'hypothèses et d'objectifs, élaboration de la méthodologie),
- concevoir un outil (d'expérimentation ou de recueil de données) en relation avec une problématique de recherche et justifier théoriquement ce lien.
- être capable de situer, sélectionner et concevoir les principaux outils (entretien, questionnaire, observation, matériel didactique, expérimentation, traitement des données),
- être capable de se situer dans une approche méthodologique (descriptive/explicative/expérimentale/analytique) et de le justifier.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR



Découvrir et s'approprier les outils méthodologiques pour savoir mener une recherche scientifique en vue de la conception et de la rédaction du mémoire de fin d'études.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET Ph. & CHARDENET P. (2011), *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Recherches contextualisées*, A.U.F., Editions des archives contemporaines.
- Cislaru G., Claude C., Vlad M. (2017). *L'écrit universitaire en pratique*. Bruxelles : De Boeck.
- COSTE D. *et al.* (2012), « Hymes et le palimpseste de la compétence de communication Tours, détours et retours en didactique des langues », *Langage et société*, 2012/1 n° 139, 103-123.
- Fragnière J.P. (2016). *Comment réussir un mémoire - Choisir son sujet, gérer son temps, savoir rédiger*. Paris : Dunod, 5^e édition.
- GALISSON R & PUREN Ch. (1999), *La formation en question*, CLE Internationale.
- BACHELARD G. [1938] 1992) *Le nouvel esprit scientifique*, PUF "Quadrige", n° 47.
- CEFAÏ D. (2003) *L'enquête de terrain*, Paris, la Découverte.
- Kalika M. (2016). *Le mémoire de master - Piloter un mémoire, rédiger un rapport, préparer une soutenance*. Paris : Dunod, 4^e édition.
- Quivy R., Van Campenhoudt, L. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.



Y4VAF9U2 UE2 - Didactiques et enseignement du/en français

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Arina KOKSHAROVA

Est composé de :

Y4VAF921 EC21- Français langue de scolarisation/langue d'enseignement

Y4VAF922 EC22 - Appropriation des langues

Y4VAF921 EC21- Français langue de scolarisation/langue d'enseignement

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Kaouthar BEN ABDALLAH

DESCRIPTION

Le cours vise à former des futurs enseignants dans des contextes éducatifs d'enseignement-apprentissage du français, en tant que langue de scolarisation et ou langue d'enseignement.

Cet enseignement vous permettra d'acquérir des notions théoriques mais également de développer des capacités d'analyse et d'élaborer les critères contextuels pour analyser des situations d'enseignement-apprentissage de français langue de scolarisation et de français langue d'enseignement en France et à l'étranger. Il s'agira, comme nous le verrons à travers ce cours, de vous préparer en tant que futur enseignant à identifier, à différencier, à interroger les situations didactiques et les contextes éducatifs : quelles politiques éducatives ? quels publics visés ? Quels contextes éducatifs d'enseignement-apprentissage (FLSco ou FLEmnt) ? Quels dispositifs ? Quels outils didactiques ? A ces questions et à bien d'autres que ce cours tentera de répondre.

OBJECTIFS

- fournir aux étudiants un éclairage théorique dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues de scolarisation et d'enseignement,
- acquérir les notions et concepts théoriques fondamentaux qui se rattachent à ces deux domaines d'enseignement/apprentissage spécifiques,
- découvrir des contextes de FLSCo et de FLEmnt en France et à l'étranger,
- susciter pour chacun un regard réflexif sur ces connaissances une fois acquises.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGER Nathalie, *Elèves nouvellement arrivés en France : réalités et perspectives pratiques en classe*. Paris : Editions des archives contemporaines, 2010.
- BOUCHARD Robert, « Du français fondamental à la compétence scolaire... en passant par le français de scolarisation », in *Le français dans le monde : recherches et applications*, janvier 2008, n° 43, p. 127-142
- BEN ABDALLAH Kaouthar, *Étude de l'Intégration Linguistique des Nouveaux Arrivants en France*. Sarrebruck, les Éditions Universitaires Européennes, ISBN: 978-613-1-59084-9.



- CASTELLOTTI Véronique, HUVER Emmanuelle, VIGNER Gérard, et al. « Insertion scolaire et insertion des nouveaux arrivants », in *Glottopol*, janvier 2008, n° 11. Disponible sur le site : www.univ-rouen.fr
- CORTIER Claude, « Dispositifs et classes pour les nouveaux arrivants allophones », in *Diversité*, juin 2008, n° 153, p. 15-23

Y4VAF922 EC22 - Appropriation des langues

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Arina KOKSHAROVA

DESCRIPTION

Le cours vise l'acquisition de connaissances théoriques et méthodologiques qui permettent de saisir et d'analyser les processus d'appropriation des langues. Ces processus sont envisagés selon différents ancrages théoriques et disciplinaires.

Au-delà des structures linguistiques normées qu'il faut maîtriser, ces processus intègrent dans le champ d'analyse les dimensions affectives et émotionnelles de l'apprenant, l'implication de sa langue maternelle ou de ses langues de première socialisation ainsi que les adaptations, les évolutions et les transformations vocales et corporelles qu'il opère.

PREREQUIS

Être issu d'un Master 1 FLE, des sciences du langage, de lettres, de langues, des sciences de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Etrangère.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Avoir des connaissances disciplinaires qui permettent d'élaborer des repères dans le domaine des recherches en acquisition des langues
- Savoir mobiliser ces connaissances pour analyser et conceptualiser des pratiques de locuteurs apprenant une langue première ou seconde



Y4VAF9U3 UE3 - Francophonie et diversité des contextes éducatifs

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Chloé PROVOT, Serge BORG

Est composé de :

Y4VAF931 EC31 - Diversité des langues et des cultures en francophonie

Y4VAF932 EC32 - Dispositifs institutionnels en F/francophonie

Y4VAF931 EC31 - Diversité des langues et des cultures en francophonie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Chloé PROVOT

DESCRIPTION

Ce cours se propose de problématiser la place et les enjeux des composantes et supports linguistiques et culturels en didactique du FLE/S qui illustrent la diversité des langues et des cultures. Il aborde les notions clés de 'culture', d'interculturalité, de 'langue-culture' et de 'normes' au sein de l'espace francophone, et approfondit le problème de l'évaluation des compétences en lien avec les cultures ainsi que les enjeux sociétaux d'une éducation interculturelle. Une focalisation particulière est portée sur la diversité linguistique et culturelle en francophonie, sur les normes d'enseignement à l'exemple de la prononciation, ainsi que sur les littératures francophones, leur place et leur traitement pédagogique dans des contextes d'enseignement variés.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir porter un regard critique sur le lien entre langue et culture et son impact sur l'enseignement des langues
- Connaître les composantes culturelles mobilisables en didactique des langues
- Savoir analyser des spécificités linguistiques et culturelles au sein de l'espace francophone
- Savoir conceptualiser une séquence pédagogique à l'aide de composantes culturelles francophones

BIBLIOGRAPHIE

- Cerquiglini, B. (2010) : « Sur l'identité linguistique francophone », in Cuq, J.-P. / Chardenet, P. (edd.), *Faire vivre les identités : un parcours en francophonie*, Paris : Editions des archives contemporaines/AUF, 3-7.
- Collès, L. (ed.) (2017), *Passage des frontières. Études de didactique du français et de l'interculturel*, Louvain : Presses universitaires de Louvain.
- CECR/VC (2018), *Volume complémentaire au CECR avec de nouveaux descripteurs*, Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Guide : Beacco, J.-Cl. et al. (2016), *Guide pour le développement et la mise en oeuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 15-29 ; 68-77.
- Wissner, I. (2012) : « Le français à la Dominique dans le discours romanesque : reconstruction linguistique ou construction discursive ? », in : A. Thibault (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris : L'Harmattan, 141-206.



Y4VAF932 EC32 - Dispositifs institutionnels en F/francophonie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Serge BORG

DESCRIPTION

Ce cours aborde la diversité des contextes éducatifs en francophonie et en Francophonie. Il s'intéresse à la francophonie comme champ d'études en interrogeant ses aspects théoriques (notions de langue d'enseignement, de langue de scolarisation, de langue seconde, diglossie, poly-glossie etc.), politiques (colonisation/décolonisation française), institutionnelles (organisme et instances de la Francophonie: OIF / AUF / CONFEMEN / UNESCO / Conseil de l'Europe). Le cours porte une focalisation toute particulière sur les aires francophones méditerranéennes (Maghreb, Moyen-Orient) et s'intéresse à la dynamique des usages et de la transmission du français dans des contextes variés (famille, école, travail, loisirs, etc.).



Y4VAF9U4 UE4 - Env numériq pour l'ens/apprentissage des langues

Crédits: N/C

Intervenant(s) : Sophie OTHMAN

Est composé de :

Y4VAF941 EC41 - Numérique en classe de FLE

Y4VAF942 EC42 - Enseigner et apprendre en ligne

Y4VAF941 EC41 - Numérique en classe de FLE

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Sophie OTHMAN

DESCRIPTION

Ce cours s'intéresse à la fois aux réflexions didactiques sur les avantages et les inconvénients du « multimédia », et à ses usages en classe de langue, en particulier en classe de FLE. Le cours interroge aussi bien les modifications qu'instaure cet usage dans l'apprentissage et l'enseignement que les potentialités qu'il offre au couple enseignant/apprenant ainsi que le renouvellement de pratiques pédagogiques et de savoir-apprendre.

Le cours vise également à explorer les productions d'apprenants et les contraintes de production liées aux activités et aux différents dispositifs.

Y4VAF942 EC42 - Enseigner et apprendre en ligne

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Sophie OTHMAN

DESCRIPTION

Au regard de concepts clefs et opératoires pour la didactique des langues, une réflexion sur la définition à donner aux termes relatifs au domaine de la formation en ligne s'impose (FOAD, TICE, ENT, etc.). Pas question de privilégier une posture de refus de circonstance, ni de succomber à un idéalisme aveugle, lequel consisterait à penser que les technologies apportent une réponse à toutes les interrogations didactiques ou pédagogiques.

L'analyse doit prendre en compte l'articulation et l'organisation des apprentissages, les objectifs et besoins des publics concernés, mais aussi les environnements et les contextes dans lesquels ces dispositifs de formation peuvent prendre place. Un regard historique sur la formation à distance sera également proposé dans ce cours.

PREREQUIS



Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs Éducatifs en France ou à l'Étranger

OBJECTIFS

Permettre aux étudiants de se repérer dans les dispositifs de formation en ligne proposés, plus spécifiquement pour l'enseignement du FLE. Etre capable d'analyser l'offre (et les ressources) FLE sur le Web. Comment se déclinent ces dispositifs d'apprentissage ? , quels contenus proposent-ils et pour quels publics ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Quelles sont les ressources accessibles pour le professeur de FLE (pour la classe de langue, mais également en terme de formation continue -Ifos, par exemple) ? Comment construire une séquence pédagogique à partir des ressources disponibles sur la toile ?

BIBLIOGRAPHIE

- LFDM (2013) *Mutations technologiques, nouvelles pratiques sociales et didactique des langues*, Clé international.
- Guichon N. (2012), *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Didier.
- Dejean C., Mangenot F; et Soubrié T (dir.), *Actes du colloque "Enseigner pour apprendre en ligne"* (EPAL), Grenoble, 24-26 juin 2011. <http://w3.u-grenoble3.fr/epal/actes.htm>
- Ollivier C et Puren L. (2010), *Le Web 2.0 et l'apprentissage des langues*, Maison des langues.



Y4VAF9U5 UE5-Concept/montg d'out. didact pr l'ens/appr du/en français

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Sophie OTHMANN, Kaouthar BEN ABDALLAH et Jérémy LANNI
Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Cette UE à visée professionnelle décline les différentes certifications linguistiques et culturelles, sur le registre des politiques linguistiques et éducatives, dont elles constituent un des principaux leviers.

Couronnement curriculaire ou certification de compétences spécifiques et/ou sectorielles, les diplômes en langues et plus particulièrement en Français Langue Etrangère constituent de véritables enjeux pour la promotion de notre langue et de notre culture dans le monde, sans oublier le rôle important qu'elles occupent dans la gestion des centres, instituts et alliances françaises et pour la coopération linguistique et éducative.

L'UE se préoccupe particulièrement de la formation d'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (Diplôme d'études en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française). Les certifications sont internationales et sont délivrées dans les institutions internationales de diffusion du français (Alliances françaises, instituts culturels, etc.). Ces diplômes assurent la mobilité des étudiants et l'entrée dans les études universitaires françaises des étrangers. Les centres de formation FLE à l'étranger, qui sont les principaux employeurs des étudiants diplômés en Master FLE, augmentent actuellement leur offre en certification DELF et DALF, ce qui implique un grand besoin de formateurs en FLE habilités à corriger le DELF et le DALF.

OBJECTIFS

- Connaître l'ensemble des certifications proposées en Français Langue Etrangère.
- Comprendre les enjeux de ces certifications pour les politiques linguistiques et éducatives dans le monde et en France.
- Comprendre les pratiques professionnelles de ces certifications, liées la gestion pédagogique et administrative.



Y4VAFXU1 Mémoire de recherche

Crédits: 30.0

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Le mémoire de recherche comporte environ 80 à 120 pages et est en règle générale composé de deux volumes :

- Le volume I porte sur le contexte de la recherche (institutionnel, social) ; la problématisation (hypothèse, état de la question, concepts-clés, objectifs) ; la démarche méthodologique adoptée (méthodes, protocole d'enquête, analyses, discussions des résultats). Le volume I comporte au minimum 50 pages.
- Le volume II est en général dédié aux corpus écrits (copies d'élèves ; textes de lois...) ; transcriptions ; questionnaires remplis ; documents numériques (observations de classe, vidéo ou audio, etc.). Le volume II comporte environ 50 pages. Pour plus d'informations, voir Guide du mémoire.

Soutenance :

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite de soutenance est fixé au 30 septembre de l'année universitaire en cours, délais de rigueur.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur, soit quinze jours avant la date de soutenance.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.



Y4VAFXU2 Stage professionnel avec mémoire

Crédits: 30.0

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Le stage de Master 2ème année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

La validation du stage se fait sur la base d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance. Ce mémoire professionnel comporte environ 80 à 120 pages. Il est en règle générale composé de deux volumes :

- Le volume I est réservé à la présentation du contexte de stage ; à la problématisation de votre objet d'étude ; à une analyse didactique, argumentée et critique, de votre cadrage théorique et de la démarche méthodologique de l'outil et de son expérimentation. Le volume I est réservé également à un bilan de stage. Le volume I comporte au minimum 50 pages.
- Le volume II porte sur la production d'outils ou de matériel didactique conçus par l'étudiant et exploité lors du son stage, plus précisément lors de l'expérimentation.
Ce volume II sera réservé à la présentation de tout le matériel pédagogique (fiches apprenants, fiches enseignant, séquences didactiques, durée, objectifs généraux et pédagogiques, consignes, déroulement des activités, supports utilisés, évaluation). Le volume II comporte environ 50 pages.

Soutenance :

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.



18 - CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 M1 FLE Didactique du FLE, francophonie, numérique éducatif

Session 1

25-01-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF711	EC11- Méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues
10:30 - 12:30	2	Y4VAF721	EC21 - Langues et cultures
14:00 - 16:00	2	Y4VAF811	EC21 - Linguistique
16:30 - 18:30	2	Y4VAF821	EC31 - Politiques des langues et francophonie



Session 2

23-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF711	EC11- Méthodologies d'enseignement-apprentissage des langues
10:30 - 12:30	2	Y4VAF712	EC12 - Ressources d'enseignement-apprentissage des langues
14:00 - 16:00	2	Y4VAF721	EC21 - Langues et cultures
16:30 - 18:30	2	Y4VAF722	EC22 - Contacts de cultures et interculturalité

24-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF731	EC31 - Didactique de l'oral et de l'oralité
10:30 - 12:30	2	Y4VAF732	EC32 - Didactique de la lecture et de l'écriture
14:00 - 16:00	2	Y4VAF741	EC41 - Didactique de la grammaire
16:30 - 18:30	2	Y4VAF742	EC42 Numérique en FLE

25-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF751	EC1 Awareness of language repertoires in plurilingual educ.
10:30 - 12:30	2	Y4VAF752	EC2 Passerelle méthodologique vers le Master 2
14:00 - 16:00	2	Y4VAF811	EC21 - Linguistique
16:30 - 18:30	2	Y4VAF812	EC12 - Phonétique



26-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF821	EC31 - Politiques des langues et francophonie
10:30 - 12:30	2	Y4VAF822	EC32 - Variations du français
14:00 - 16:00	2	Y4VAF831	Francophonie et diversité des contextes linguistiq. et cult.
16:30 - 18:30	2	Y4VAF832	Intervention, planification et aménagement linguistiques

27-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF841	EC41 - Analyser la langue avec les outils didactiques
10:30 - 12:30	2	Y4VAF842	EC42 - Concevoir des séquences pédagogiques
14:00 - 16:00	2	Y4VAF851	EC1 Concepts from linguistics for language teaching
16:30 - 18:30	2	Y4VAF852	EC2 Construire son projet professionnel

18.2 M2 FLE Didactique du FLE, francophonie, numérique éducatif

Session 1

25-01-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF912	EC12 - Formation à et par la recherche
10:30 - 12:30	2	Y4VAF921	Français langue de scolarisation
14:00 - 16:00	2	Y4VAF931	EC31 - Diversité des langues et des cultures en francophonie
16:30 - 18:30	2	Y4VAF941	Multimédia en classe de FLE



Session 2

23-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF911	EC11 - Conceptualisation en SHS Concept° en SHS
10:30 - 12:30	2	Y4VAF912	EC12 - Formation à et par la recherche
14:00 - 16:00	2	Y4VAF921	Français langue de scolarisation
16:30 - 18:30	2	Y4VAF922	Appropriation des langues

24-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF931	EC31 - Diversité des langues et des cultures en francophonie
10:30 - 12:30	2	Y4VAF932	EC32 - Dispositifs institutionnels en F/ francophonie
14:00 - 16:00	2	Y4VAF941	Multimédia en classe de FLE
16:30 - 18:30	2	Y4VAF942	Formation en ligne

25-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VAF9U5	UE5-Concept/montg d'out. didact pr l'ens/appr du/en français

19 - GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale
AGE : Administration et Gestion des Entreprises
ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen
ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique
CC : Contrôle Continu
CdeC : Centre de Certification
CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie
CLA : Centre de Linguistique Appliquée
CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CT : Contrôle Terminal
CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)
CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAP : Demande d'Admission Préalable: elle est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
DAP : La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.
Demi-vitesse : C'est un rythme adapté aux personnes ne pouvant suivre leurs études à plein temps. L'étudiant qui choisit la demi-vitesse va suivre un semestre de cours (au lieu de deux) sur une année universitaire d'octobre à mai. Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai.
DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription
DM : Devoir à la Maison
DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

ECUE : Élément Constitutif des Unités d'Enseignement
EAD : Enseignement À Distance
ETP : Études Territoriales et Politiques
ENT : Environnement Numérique de Travail
ECandidat : Logiciel de candidature



EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.

ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FAQ : Foire aux questions

FIT-EST : Fédération Interuniversitaire du Télé-Enseignement de l'Est

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

O

OPCO : OPérateur de COmpétences

P

PÉRIODE : L'année est décomposée en deux périodes : la période 1 d'octobre à janvier et la période 2 de février à mai.



R

RU : Restaurant Universitaire

S

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

SUMPPS : Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

U

UMLP : Université Marie et Louis Pasteur

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

• SUP-FC

Suivez l'actualité du SUP-FC

sup-fc.umlp.fr

